

# La planification concurrentielle : théorie et applications

Arnaud DIEMER

Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, GRESE-PHARE

*« Au seul point de vue économique, les problèmes fondamentaux de la gestion de la collectivité économique et des cycles périodiques restent irrésolus. A la question de savoir quel est le mode de gestion optimum, les libéraux et les planistes donnent des solutions contradictoires, qui ne satisfont d'ailleurs, ni les uns, ni les autres. De même, le problème posé à la démocratie libérale par le krach mondial de 1929 est resté jusqu'ici sans réponse... Aucune vue d'ensemble n'apparaît, qui permette de dégager les lois fondamentales » (Allais, 1945b, p. 6).*

Dans les premières pages de la réédition de son ouvrage *A la Recherche d'une Discipline Economique*, Maurice Allais précisait que deux ouvrages *Economie et Intérêt*, *Abondance ou Misère*, devaient être nécessairement associés au *Traité d'économie pure*. Le premier pouvait être considéré comme la suite immédiate du *Traité* (Le Comité Nobel ne s'est d'ailleurs pas trompé en récompensant ces deux ouvrages). Le second constituait une « application des travaux théoriques à la politique pratique » (1952, p. 8). Rédigé au lendemain de la seconde Guerre mondiale, *Abondance ou Misère* (1946) était accompagné d'un sous-titre évocateur : *Propositions hétérodoxes pour le redressement de l'économie française*. Par cet ouvrage, Maurice Allais entendait s'attaquer à la doctrine du planisme autoritaire, c'est-à-dire à « Toute doctrine qui tend à faire diriger toutes les opérations économiques par une autorité centrale » (1946, note 2, p. 7) tout en réaffirmant les vertus et les principes<sup>1</sup> du libéralisme économique.

Durant l'entre deux guerres, ce dernier avait été attaqué à la fois dans ses fondements idéologiques et dans ses résultats (Dard, 2000). Certains efforts de rénovation, initiés par Louis Rougier mais également Jacques Rueff (Allais, 1978), furent à l'origine de ce que François Denord appelle « l'offensive du néolibéralisme<sup>2</sup> » (2001, p. 11). A partir d'une série d'ouvrages, d'articles et de conférences, Louis Rougier (agrégé de philosophie) engagea une véritable croisade pour défendre le libéralisme économique. La conclusion de son ouvrage de 1935, les *Mystiques politiques contemporaines* « Le seul remède aux maux de notre temps, au risque de voir sombrer apocalyptiquement cette réussite miraculeuse que fût la civilisation

1. Pour Jacques Rueff (1968), ce livre permettait de « montrer combien les préoccupations sociales sont présentes dans la pensée libérale, ce que de vils calomnieurs oublient presque toujours » (Allais, 2001, p. 83).

2. Jacques Rueff (1968) a émis quelques réserves sur ce terme : « Je n'aime pas beaucoup le mot « Néo » car il y a toujours une certaine dose d'hypocrisie dans son usage. Mais il est très important tout de même de marquer, que les préoccupations sociales sont dominantes dans l'Economie Libérale Contemporaine et qu'elles n'étaient peut être pas présentes dans la même mesure dans la doctrine de l'Ecole Libérale Manchestérienne » (Allais, 2001, p. 82).

européenne, est de retourner aux pratiques d'un libéralisme politique, économique et culturel dans le cadre d'un internationalisme constructeur » et les propos contenus dans son ouvrage de 1938, *les Mystiques économiques* « Le libéralisme véritable ne préconise pas l'abdication de la loi, ce qui conduirait à l'anarchie. Il se préoccupe au contraire de débusquer le privilège, d'expulser l'arbitraire, de réduire l'oppression dans toutes les branches de l'activité humaine, en créant grâce à la loi, des chances de plus en plus égales pour tous », fixent les lignes directrices de sa pensée. A l'image des valeurs religieuses d'autrefois, les idéologies politiques et économiques jouent le rôle de croyances que l'on accepte aveuglément. Si Louis Rougier (1938) milite en faveur d'un « libéralisme constructeur », l'historien retiendra surtout son rôle déterminant dans la tenue du *Colloque Lippman*<sup>3</sup> et la mise en place du *Centre International d'Etudes pour la Rénovation du Libéralisme* (dont il sera le secrétaire général), à l'origine de la constitution de la Société du Mont Pèlerin<sup>4</sup> (Diemer, 2009). A la suite de la parution en 1937 de l'ouvrage de Walter Lippman, *The Principles of the Good Society*, se tient à Paris, du 26 au 30 août 1938, le premier colloque consacré au libéralisme (Claves, 2005). Il regroupe des hommes aussi divers qu'éminents comme Raymond Aron, Auguste Detoef (patron d'Alsthom), Friedrich von Hayek, Ludwig von Mises, Lionel Robbins, Willem Röpke, Marcel van Zeeland, Robert Marjolin, Louis Baudin, Jacques Rueff et Louis Rougier<sup>5</sup>.

Maurice Allais n'a pas participé à ce colloque. Il ne prendra connaissance du compte rendu du *Colloque Walter Lippman*, (Rougier, 1939), des ouvrages *Les mystiques politiques contemporaines* (1935) et *Les mystiques économiques* qu'en 1943 (au moment même où paraît *A la Recherche d'une Discipline Pure*). Ce sont ces lectures qui vont l'inciter à écrire à Louis Rougier en septembre 1945. Les préoccupations de Maurice Allais étaient alors purement économiques et libérales, sa vocation d'économiste avait été déterminée par la réalité économique à laquelle il avait été confronté dans les premières années de sa vie (voyage aux Etats-Unis en 1933), et tout particulièrement « le caractère intellectuellement choquant et socialement dramatique de la Grande Dépression » (Allais, 2001, p. 332) et le suivi des troubles sociaux en France (échec relatif du Front Populaire dans sa volonté d'engager des réformes de structures). Se sentant en « profonde sympathie avec les idées libérales exprimées dans les écrits [de Rougier] » (Allais, 1990, p. 12), les deux hommes entameront une intense correspondance de septembre 1945 à juillet 1947. A partir de cette date, ils prendront l'habitude de se rencontrer au sein du *Groupe de Recherches Economiques et Sociales* (GRECS) que Maurice Allais a fondé à la Libération avec Auguste Detoef. Louis Rougier y fera deux conférences, l'une consacrée à la *Réforme de la Constitution et la Sauvegarde des Libertés Fondamentales* (novembre 1951), l'autre aux *Causes du Développement de l'Occident* (décembre 1960). Les 7 et 8 février 1959, Maurice Allais organisera le *Colloque pour une Société Libre* au cours duquel Louis Rougier présentera le *Manifeste pour une Société Libre*. Malgré les nombreux efforts des différents protagonistes (présence de Jacques Rueff et d'André François-Poncet), ce mouvement n'aura qu'une expérience éphémère<sup>6</sup>.

3. Mais également du *Colloque Paul Van Zeeland* (1939) et du *Colloque Sir William Beveridge* (1940).

4. La société du Mont Pèlerin, créée le 10 avril 1947, par FA Hayek et W. Röpke, est une organisation internationale composée d'économistes, d'intellectuels et d'hommes politiques destinés à promouvoir le libéralisme. François Denord note qu'elle a « largement contribué à faire des principes du néo-libéralisme des solutions politiquement acceptables, sans jamais pour autant avoir recouru à une forme directe ou indirecte de propagande » (2002, p. 9).

5. Dans son allocution d'ouverture au *Colloque Walter Lippman*, Louis Rougier (1938) rappelle que « Etre libéral, ce n'est nullement être conservateur dans le sens du maintien des privilèges de fait résultant de la législation passée. C'est, au contraire, être essentiellement progressif, dans le sens d'une perpétuelle adaptation de l'ordre légal aux découvertes scientifiques, aux progrès de l'organisation et de la technique économique, aux changements de structure de la société, aux exigences de la conscience contemporaine ».

6. Maurice Allais (1990) attribue cet échec à des problèmes financiers.

De 1930 à 1960, le libéralisme sera ainsi parvenu à conserver une certaine audience auprès d'un public d'initiés. Présenté comme une rupture « relative » avec le libéralisme classique (Margairaz, 2001, p. 5), il doit à la fois faire face au planisme initié dans les années 30 par Henri de Man et à la diffusion des idées keynésiennes, relayées par le rapport Beveridge. C'est dans ce contexte d'effervescence intellectuelle qu'il convient d'analyser la contribution de Maurice Allais. Nous insisterons ici sur deux apports importants. C'est tout d'abord en tant qu'économiste que Maurice Allais sera amené à préconiser la **planification concurrentielle**<sup>7</sup> comme étant la méthode la plus efficace pour réaliser le maximum de bien être social. C'est à partir d'une confrontation des données de l'économie américaine, de l'économie soviétique et de l'économie française qu'il tire la conviction que seule la voie libérale peut réaliser les attentes socialistes. C'est ensuite en tant qu'homme d'action, qu'il cherchera à appliquer ce concept à l'économie française et aux pays sous-développés. Maurice Allais se montre ainsi adepte d'une planification à la française tournée vers la prévision mais rompue aux principes de la concurrence par les prix. Par ailleurs, seule l'application de méthodes libérales peut contribuer à élever le revenu réel par habitant des pays sous-développés.

## I. Le planisme concurrentiel, en quête de légitimité

Si Maurice Allais n'a jamais été séduit par les vertus supposées du planisme central, à savoir la main mise de l'homme sur les forces de la nature, il avouera dans les premières pages d'*Abondance ou Misère* (1946a) qu'il a longtemps pensé que dans une économie de transition (en l'occurrence le passage de l'état de guerre à l'état de paix), la liberté économique était difficilement applicable. C'est cette réflexion, du reste, qui l'amènera d'une part, à dissocier le régime concurrentiel du régime du laisser-faire afin de souligner les erreurs dans lesquelles sont tombées beaucoup d'économistes, et d'autre part « à montrer que la thèse de la nécessité en régime de pénurie d'un planisme central... n'a en aucune façon le caractère de vérité scientifique qu'on lui prête » (1946a, p. 10). Cherchant à dépasser l'opposition systématique entre les partisans de l'organisation libérale manchestérienne et ceux de la planification centralisée, Maurice Allais (1947a, p. 1) considérait que le planisme concurrentiel conjugait à la fois « les avantages fondamentaux d'une économie de marché et ceux d'une action consciente de l'Etat suivant un Plan en vue de la réalisation d'une économie à la fois plus efficace et plus juste ».

Le laisser-fairisme, rappelle Maurice Allais, a « conduit les libéraux à la conception d'un monde imaginaire de concurrence parfaite, dans lequel les problèmes posés par la production, la répartition et l'adaptation de la production à la répartition se trouvaient résolus » (1945b, p. 13). Leur erreur fondamentale fût ainsi de croire que cette image théorique était la représentation d'un ordre, auquel le régime existant était approximativement et suffisamment conforme. Sur le plan théorique, le laisser-fairisme a introduit deux biais : la représentation du régime juridique de la propriété et des contrats, régis par un droit

---

7. La terminologie utilisée par Maurice Allais s'est progressivement modifiée au fil de ses travaux. Des termes tels que socialisme concurrentiel, planification concurrentielle, planification des structures, planification institutionnelle – ont régulièrement été utilisés : « Depuis vingt ans, j'ai successivement désigné par différents vocables, équivalents quant au fond, le type de planification qu'il serait souhaitable de réaliser : planification concurrentielle, planification des structures, planification institutionnelle. Peut-être est-ce cette dernière terminologie qui correspond le mieux au principe général d'une économie de marchés fondée sur la décentralisation et la liberté des décisions des agents économiques dans un cadre institutionnel approprié, défini par l'Etat, et que d'ailleurs seul l'Etat peut définir » (Allais, 1967, p. 90).

naturel révélé par la Providence ; l'idéalisation d'une économie concurrentielle parfaite<sup>8</sup> et le rejet de toute ingérence de l'Etat. Sur le plan pratique, le laisser-fairisme n'a jamais pu résoudre les cinq problèmes fondamentaux que sont l'organisation de la production ; la répartition des revenus ; la promotion sociale des meilleurs ; la réalisation d'un ordre international à la fois efficace et équitable<sup>9</sup> ; l'adaptation les uns aux autres des différents secteurs de l'économie. Dans le domaine de l'organisation de la production, les laisser-fairistes auraient associé le stimulant de la concurrence au jeu de l'intérêt personnel. Or, une telle relation ne serait aucunement justifiée.

**Maurice Allais défend ici la thèse de l'existence d'une « économie concurrentielle organisée », chère à Léon Walras<sup>10</sup>** (1909). L'intérêt, la liberté économique et la concurrence ne seraient pas les trois composantes harmonieuses d'une force économique et sociale qui conduirait automatiquement l'économie à l'optimum « *Essentiellement bienfaisante, la concurrence est possible, mais elle n'est pas spontanée, ni automatique et elle ne peut nécessairement exister qu'organisée dans le cadre de la loi* » (1946c p. 1). Dans le domaine de la répartition, le laisser-fairisme aurait confondu optimum de gestion avec optimum de répartition<sup>11</sup>. Certaines situations économiques (existence de monopoles, non prise en compte du problème du chômage, dégradation des conditions de travail par l'exploitation de l'homme par l'homme, présence de profits immoraux provenant de l'inflation) ont des conséquences sociales catastrophiques, lesquelles déconsidèrent l'idée même d'intérêt personnel « *Le système des prix à base concurrentielle a été peu à peu abandonné parce que, dans des conditions de structure rapidement variables, il conduit si l'on y prend pas garde, à une répartition des services consommables manifestement inacceptables* » (1946a, p. 36). Dans le domaine de la promotion sociale, le laisser-fairisme aurait engendré une lutte entre les différentes classes sociales et la prédominance des élites industrielles et des affaires (au détriment des élites spirituelles de l'art et de la culture) en donnant la priorité aux besoins économiques. Si l'efficacité économique implique bien une économie de libre concurrence, la dimension économique ne serait qu'un des aspects de l'activité humaine. D'autres valeurs, tout aussi importantes, doivent être prises en considération. Dans le domaine international, le laisser-fairisme aurait amené les Etats à pratiquer des politiques autarciques et totalitaires. Certains déséquilibres auraient même contribué à l'exaspé-

8. « *Nous ne soutenons pas qu'une organisation parfaite de la concurrence soit réalisable, aussi bien d'ailleurs dans le cadre de la propriété collective que dans celui de la propriété privée des biens de production. Nous pensons en effet que, quelque perfectionné que puisse être le cadre juridique de l'économie, les conditions de la concurrence parfaite ne peuvent être réalisées dans la réalité qu'avec une certaine approximation, mais, et c'est là le point essentiel, nous pensons, que cette approximation serre de très près la solution alors que toute organisation centrale ne peut que s'en écarter d'une manière considérable* » (Allais, 1946a, p. 79).

9. Dans une note intitulée *Les problèmes économiques et sociaux de l'heure et leur solution*, Maurice Allais (1848b, p. 1) rappellera que « *le problème de l'unité européenne... conditionne tout ordre international viable* ».

10. « *Ma tâche était lourde. La partie économique de la science sociale comprend en réalité trois sciences distinctes et par leur objet et par leur caractère : 1. L'économie politique pure ou l'étude des lois en quelque sorte naturelles et nécessaires, suivant lesquelles l'échange, la production, la capitalisation et la circulation de la richesse sociale tendraient à se faire sous un régime hypothétique de libre concurrence organisée (ce qui est tout autre chose que le simple laisser-faire) ; 2. L'économie sociale ou la recherche des lois morales qui devraient présider à sa répartition ; 3. L'économie politique appliquée ou la recherche des règles d'utilité suivant lesquelles devrait s'effectuer sa production. Or, j'estimais que, par le défaut de la première de ces trois sciences, les deux autres n'existaient pas* » (citation de Léon Walras tiré de son article « *Ruchonnet et le socialisme scientifique* », 1909, reproduit dans les *Oeuvres complètes*, vol VII, *Mélanges d'économie politique et sociale*, 1987, p. 507).

11. « *Le système concurrentiel comporterait des contraintes insupportables. La mise en œuvre de la politique que nous proposons ne serait pas, nous ne saurions trop le souligner, sans comporter de dures contraintes. Le retour à la concurrence, le maintien d'un milieu monétairement neutre feraient disparaître toutes les facilités que permet le planisme central inflationniste actuel. De nombreuses entreprises se trouveraient en difficulté. L'élimination des incapables se produirait infailliblement, d'autant plus rapide qu'elle a été arrêtée depuis 1939, et elle se manifesterait par un certain nombre de faillites. Ces faillites entraîneraient naturellement un certain chômage* » (Allais, 1946a, p. 90).

ration des oppositions nationales et au développement du nationalisme. Enfin, dans le domaine de l'adaptation des différents secteurs, le laisser-fairisme, en abandonnant le régime monétaire aux banquiers et aux créateurs de crédit, se serait trouvé dans l'incapacité de prévoir ou de prévenir les fluctuations économiques et les crises financières.

La doctrine totalitaire a de son côté toujours attribué les maux dont souffre l'humanité au régime concurrentiel. Maurice Allais (1945b) associe la naissance du planisme à la débâcle du libéralisme lors de la crise de 1929. Rejetant l'organisation économique basée sur le principe de concurrence, les totalitaristes ont préconisé l'emploi d'une direction centralisée à toute l'économie. « *Toutes les fois qu'elle a eu la prédominance, l'action des planistes autoritaires s'est effectuée sans programme déterminé, sans vues générales ou à longue échéance. Seul le principe du recours en toute chose à l'autorité de l'Etat a été admis d'une manière universelle et permanente* » (1950b, p. 28). Sur le plan théorique<sup>12</sup>, le totalitarisme repose sur l'idée qu'il existerait une autorité centrale (des fonctionnaires tout puissants) capable de planifier, d'organiser et de diriger de manière efficace une économie complexe<sup>13</sup>. Or, pour y parvenir il faudrait pouvoir connaître la vie, les goûts et les aptitudes de centaines de millions d'individus « *Il est absolument impossible qu'un cerveau d'homme voie assez clairement les conséquences directes et indirectes d'une modification des quantités produites ou réparties sur l'ensemble de l'économie pour qu'il puisse adapter au mieux à notre situation actuelle les techniques mises en œuvre et les productions, et qu'il soit capable d'orienter l'économie, même approximativement, vers sa position de rendement social* » (1946a, p. 20). Sur le plan pratique, le totalitarisme se révélerait aussi inefficace que le laisser-fairisme. Dans le domaine de l'organisation de la production, la planification centrale a engendré d'immenses gaspillages<sup>14</sup>. En l'absence de prix exprimant la valeur (combinaison de rareté et d'utilité au sens walrasien) de chaque facteur de production, la réponse aux problèmes économiques ne pouvait être qu'arbitraire « *Il est absolument impossible de vérifier si l'emploi de tel facteur de production, par exemple le charbon, est effectivement plus utile dans telle production plutôt que dans tel autre* » (1946a, p. 18). Dans le domaine de la répartition, la planification centrale n'a jamais réussi à réaliser une équi-répartition des revenus. Seuls certains ont pu s'assurer des revenus anormaux et bénéficier d'activités fructueuses « *Il ne saurait en être autrement dans un système où, d'une part, les activités clandestines offrent des possibilités de gain extraordinairement élevées et où, d'autre part, les traitements et salaires sont fixés d'une manière bureaucratique et monopolistique, au hasard des contingences politiques, indépendamment de toute référence à la rareté et à l'utilité véritables des services rendus* » (1946a, p. 25). Dans le domaine de la promotion sociale, le planisme central a substitué le jeu des intrigues politiques à celui du mérite, détruisant du même coup, la stabilité et le dynamisme de la société. Dans le domaine international, le planisme central aurait généré une forme de restriction aux échanges (protectionnisme et autarcie). Or le développement du commerce est une condition préalable à la création de richesses et au rapprochement des nations. Enfin, dans le domaine de la stabilité, le planisme central n'a jamais résolu les problèmes auxquels il se trouvait confronté. Il s'est contenté de les repousser,

12. Maurice Allais avait une bonne connaissance des travaux de planification socialiste, puisque dès 1942, il avait consulté les ouvrages d'Hayek, *L'économie dirigée en régime collectiviste* (janvier) ; de Robbins, *L'économie planifiée et l'Ordre international* et de Von Mises, *le Socialisme* (mars). Par la suite, tous trois furent invités à faire une conférence au GRESC.

13. Oscar Lange (1949, p. 166) précise que dans tous les pays qui ont adopté la planification : « *the State has the strategic positions in the economy, with nationalization of all the major and medium-sized industry and further nationalization of banking, the results of decisions in the private-enterprise sector are highly influenced by governmental policy* ».

14. Ce sentiment est partagé par Wilhelm Röpke (1961, p. 17) « *Si l'économie réglée par la liberté des prix des marchés et de la concurrence signifie équilibre et abondance de biens et si l'économie socialiste signifie marasme, désordre et moindre rendement, c'est pour une profonde raison morale. Le système économique libéral utilise et libère les formes inhérentes à l'instinct d'affirmation de soi, tandis que le système socialiste les réprime et les combat* ».

provoquant tôt ou tard de véritables raz de marée. Ce sont ces vagues menaçantes qui ont donné lieu, plus de 40 ans plus tard à la chute du mur de Berlin et à la dislocation de l'Union soviétique.

Face aux errements du laisser-fairisme et du totalitarisme, Maurice Allais propose une troisième voie (pour l'Europe), celle de la planification concurrentielle. Une solution peut être ainsi apportée aux cinq problèmes fondamentaux (gestion économique, répartition, promotion sociale, ordre international, stabilité). D'un point de vue idéologique, la planification concurrentielle consiste à concilier et à harmoniser les aspirations du libéralisme et du socialisme (Allais, 1949c)<sup>15</sup>, les principes du libéralisme et la justice sociale inhérente au marxisme<sup>16</sup> (Allais, 1949b). Elle se confond ainsi avec une autre dénomination, le « *socialisme concurrentiel* » (Allais, 1947e) et la promotion des élites de gauche. A l'image d'un Léon Walras, Maurice Allais n'hésite pas à se qualifier de **social libéral ou de libéral social** « *Nous sommes convaincus que l'idée concurrentielle a un immense avenir, mais notre conviction, chaque jour plus grande, est que seuls peuvent réussir à la mettre efficacement en œuvre les hommes dont les aspirations sociales sont dans leurs fondements mêmes celles des partis de gauche* » (1949c, p. 7). D'un point de vue pratique, la planification concurrentielle doit conjuguer à la fois « *l'action des mécanismes régulateurs indispensables à la maximisation du rendement social, réalisée par le jeu de la loi de l'offre et la demande dans le cadre d'une économie de marché, et une intervention systématique de l'Etat en vue de fins jugées rationnellement désirables, donc une action méthodique suivant un cadre général déterminé* » (1950b, p. 28). Cette nouvelle voie aboutit dès lors à une affirmation paradoxale. Si l'intérêt individuel, guidé par la liberté économique, constituait bien le moteur, il ne fallait pas que cette liberté dégénère en anarchie. **Il convenait de l'organiser par la loi dans un cadre juridique qui satisfasse à l'intérêt général. Pour Maurice Allais, la cause était donc entendue. La condition essentielle de la liberté économique, c'est l'autorité toute puissante de l'Etat** « *Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère* » (1950b, p. 29). Le recours à l'économie de marché est ainsi à la fois une nécessité technique (les fameuses règles du jeu de la concurrence) et une nécessité juridique (rôle du législateur). De ce fait, la planification concurrentielle doit être rapprochée de la notion de « *marché institutionnel*<sup>17</sup> » définie par Jacques Rueff (1948, 1958) : « *la notion d'un marché institutionnel suivant la formule très heureuse de M. Jacques Rueff, membre de la Cour de justice de la CECA... me semble parfaitement définir le genre de compromis qui peut être établi entre deux tendances de doctrine à première vue tout à fait opposées. Elle correspond à la notion de planisme concurrentiel que j'ai moi-même suggérée depuis 15 ans comme d'une synthèse possible du libéralisme et du socialisme* » (Allais, 1960, p. 177).

15. Dans un rapport présenté au 15<sup>e</sup> Congrès national de la Paix, Maurice Allais (1949c, p.1) écrivait les lignes suivantes « *Le problème de la conciliation du libéralisme et du socialisme constitue le problème essentiel de notre temps et ... faute de lui trouver une solution raisonnable qui puisse donner satisfaction à tous les esprits, seules les solutions extrêmes risquent de devoir s'imposer après des combats sans merci* ».

16. « *Nous pensons quant à nous que [l'organisation économique et sociale] empruntera au libéralisme sa technique extraordinairement efficace de gestion décentralisée à base de prix concurrentiels et au marxisme son haut souci de justice sociale* » (1949c, p. 1).

17. « *Si l'on donne à la notion d'institution son acception la plus large, entendant par elle l'ensemble des règles de droit que l'organisme institué a mission de mettre en œuvre, c'est essentiellement parce qu'il crée non seulement un Marché commun mais un « marché institutionnel » que le traité de Rome est différent de tous ceux qui antérieurement ont poursuivi vainement le même objet. « Laisser-passé » mais non « laisser-faire ». En raison de sa nouveauté et de l'importance de ses développements probables, le concept de marché institutionnel doit être placé dans le cadre des doctrines préexistantes. Le marché institutionnel, parce qu'il est un marché, crée une zone géographique où le comportement des individus est régi dans une large mesure par le mécanisme des prix. La théorie enseigne et l'expérience confirme qu'en pareille zone et pour chaque article la valeur des offres est maintenue sensiblement au niveau de la demande — ce qui exclut tout déséquilibre durable, donc tout désordre* » (Rueff, 1958, p. 5).

Si la planification concurrentielle occupe une place centrale dans le libéralisme de Maurice Allais (il faut s'engager dans « *la discipline de la liberté* », 1946a, p. 73), elle constitue également une certaine originalité du point de vue du contexte historique. Par l'usage de ce terme, Maurice Allais entendait :

- distinguer les économies à planification centrale (économies planifiées proprement dites) des économies comportant un plan. Pour éviter toute confusion, Maurice Allais appellera « *économies planifiées, non toutes les économies comportant un plan, mais les seules économies où toutes les opérations de la vie économique tendent à être dirigées par une autorité centrale. Le planisme, ou dirigisme centralisé, réglementant par une planification centrale tout le système de la production et de la consommation s'oppose au dirigisme concurrentiel, organisant la liberté économique dans le cadre de la loi* » (1945b, note de bas de page 4, p. 16). Par cette distinction, Maurice Allais (1947a, p. 1) entendait ainsi faire du Plan, une « *idée force* », dans la diffusion de ses travaux (proposer une **planification au sens libéral**<sup>18</sup>), mais également rappeler que le planisme continuait à gagner du terrain (Myrdal, 1960 ; Shonfield, 1967) au point que « *De nos jours, il ne se trouve plus guère sur la surface du globe un seul groupement politique qui, sous prétexte d'appliquer la raison à l'organisation de la société, ne veuille confier à des organismes centralisés la plupart des activités humaines et façonner délibérément la société dans chaque détail* » (1945b, p. 17).
- se désolidariser de la position très dogmatique de Friedrich Hayek (son refus catégorique de toute propriété collectiviste et de toute intervention de l'Etat). Ayant participé en avril 1947, aux côtés notamment de Milton Friedman, Ludwig von Mises, Friedrich Hayek, Franck Knight, Lionel Robbins, George Stigler à la réunion de la société du Mont Pèlerin, Maurice Allais refusera de signer le texte constitutif de la société (Diemer, 2007b). Il motivera ce refus en rappelant qu'il a toujours été partisan de la propriété collective toutes les fois où la structure économique d'un secteur ne pouvait pas se prêter à la concurrence (Allais 1946d, 1947d, 1948c). Maurice Allais (1950) fût d'ailleurs amené à défendre cette position en tant que Président d'une commission européenne sur les transports (Allais, 1964a, 1964b, 1965).
- introduire une distinction entre la technique économique utilisée (la concurrence) et le régime de propriété qui lui est associée<sup>19</sup>. Si l'idée concurrentielle trouve son origine dans la propriété privée des moyens de production, il est impossible de prendre position contre la collectivisation des moyens de production. Maurice Allais (1949c, 5) avancera deux arguments pour légitimer ce constat. D'une part « *la collectivisation offre sur le plan social de la répartition de nombreux avantages* ». D'autre part, l'inefficacité de la collectivisation n'est « *en aucune façon prouvée scientifiquement*<sup>20</sup> ». Dès lors, les faits seuls peuvent nous apporter localement les preuves désirées « *En fait, seule une expérience effective pourrait montrer si, dans l'état actuel de notre éducation politique, le régime de la propriété collective des moyens de production est, ou non, plus favorable au fonctionnement d'une économie concurrentielle qu'un régime de propriété des entreprises* » (1945b, p. 34). Relativement à l'organisation de

18. « *Le terme de planification ne peut avoir de sens précis que si l'on définit sans ambiguïté son domaine d'application. La planification en effet peut porter sur les décisions elles mêmes ou sur le cadre institutionnel de l'économie. Dans le premier cas, il s'agit d'une planification au sens soviétique, dans le second d'une planification au sens libéral* » (1967, p. 92).

19. Dans un article intitulé *La pensée en France depuis 1945*, André Marchal oppose la pensée de Rueff à celle d'Allais en retenant comme clés de lecture, la propriété privée et la concurrence « *Ainsi voyons-nous, deux éminents économistes français, possédant même formation scientifique, même méthode déductive et même attachement aux grands principes de l'économie classique orthodoxe, aboutir à des conclusions absolument opposées en matière de politique économique, parce que l'un met l'accent sur l'une des prémisses structurelles de l'économie libérale : la propriété privée, et l'autre sur cette autre prémisses de structure de l'économie libérale : la concurrence* » (1953, p. 26). Voir également Dieterlen (1953).

20. Dans le cas de l'économie soviétique et du planisme autoritaire, la collectivisation des moyens de production engendre une situation d'inefficience (Allais, 1950d).

l'économie et à la propriété des moyens de production, Maurice Allais retiendra l'existence de quatre éventualités principales :

	<b>Appropriation privée</b>	<b>Appropriation collective</b>
<b>Economie de marché</b>	Economies occidentales	Expérience yougoslave <sup>21</sup>
<b>Planification centralisée</b>	Economies de type corporatiste (fasciste, hitlérien)	Economies communistes

Source : Allais (1967, p. 105)

■ replacer à sa juste place l'héritage des classiques et des néoclassiques tout en battant en brèche la pensée « dirigiste keynésienne et néo-keynésienne » (Allais, 1952, p. 4). A la suite de la grande dépression de 1929 et de la « débâcle libérale », cette nouvelle science des « quantités globales » commençait à séduire une grande partie des gouvernements occidentaux. Si Maurice Allais avait plébiscité<sup>22</sup> la *Théorie Générale de l'Emploi de l'intérêt et de la monnaie* (1936) de John Maynard Keynes, il ne pouvait accepter son interprétation et sa mise en œuvre (intervention tout azimut de l'Etat dans l'activité économique, conception des prix rigides), toutes deux contredites par les faits « *On peut dire de la théorie keynésienne qu'elle n'est vraie que dans la mesure où elle reprend et développe des résultats déjà connus par les classiques, et que, là où elle est effectivement originale, elle est controuvée par les faits. Il ne nous paraît pas inutile de signaler qu'un tel jugement, si extrême qu'il puisse paraître à première vue, a été partagé par un des plus éminents keynésiens d'aujourd'hui dans une conversation particulière que nous avons eue avec lui récemment. Il nous a même précisé que ce fût certainement une chance pour nous que de n'être venu à la science économique qu'après 1940 et d'avoir échappé à l'influence si séduisante de la pensée keynésienne* » (Allais, 1952, note de bas de page 5, p. 5). Si l'Etat devait intervenir dans l'économie, ce ne pouvait être qu'à la suite de preuves scientifiques irréfutables. Or, seul le théorème du rendement social (Allais, 1945a) permettait d'apporter des arguments décisifs à cette question. L'interventionnisme keynésien se traduirait irrémédiablement par un endettement public massif, source d'inflation lorsqu'il est financé par émission de monnaie.

## II. La planification concurrentielle : une théorie de l'action

Si la planification concurrentielle est une émanation des travaux d'économie pure (Traité, 1943), Maurice Allais rappelle qu'il a « *constamment séparé avec le plus grand soin, sur le plan de l'analyse, [ses] travaux d'économie fondamentale de [ses] travaux d'économie appliquée et de politique économique* » (1994, p. 21). Son œuvre se trouve ainsi ancrée à la fois dans la tradition des ingénieurs économistes (Dupuit, Colson, Pareto, Divisia...) et la théorie de l'action. C'est cette dernière qui l'amènera à proposer une planification des structures pour la France et les pays sous-développés.

21. Cette dernière serait sociologiquement très difficile à mettre en œuvre.

22. Sur ce point, Maurice Allais note que les théories ne retirent pas leur influence de leur valeur logique, expérimentale et scientifique, mais de la puissance des instincts, des passions et des intérêts dont elles dérivent. « *J'étais tenté autrefois de penser avec Keynes que des idées justes doivent à la longue acquérir une grande influence, et de souscrire à l'opinion qu'il exprimait dans la conclusion de la General Theory ... Il ne me paraît plus possible aujourd'hui de souscrire à une telle opinion. Certes le Capital de Marx, la Théorie générale de Keynes ont eu une profonde influence, mais cette influence n'a été telle qu'en raison des puissants sentiments qui animaient leur temps et que venaient justifier ces ouvrages* » (1969, p.18).

## A. Planification concurrentielle et planification à la française

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, Maurice Allais cherchera à préciser les principes de la planification concurrentielle en la dissociant de l'expérience française. La prolifération des interventions du législateur, le contrôle des prix et les politiques de nationalisation de l'Etat français constituent les principaux griefs qu'adressera notre ingénieur économiste à la politique nationale « *En fait depuis 1914, et quels qu'aient été les partis politiques au pouvoir, on a peu à peu abandonné, sous la pression des nécessités mal comprises et peut être aussi d'intérêts particuliers, voire politiques, particulièrement agissants, un système qui pendant plus d'un siècle avait pourtant prouvé son extraordinaire efficacité économique, le système des prix déterminé par le mécanisme de l'offre et la demande dans une économie à base concurrentielle. Les interventions du législateur se sont multipliées et aujourd'hui ce système est presque complètement enrayé* » (1946a, p. 35)... « *Récemment encore, la nationalisation en France d'un certain nombre de grandes entreprises n'a pas été effectuée dans le but d'augmenter leur efficacité, souci qui ne paraît guère avoir inquiété le législateur, mais dans le seul dessein de détruire la puissante publique et financière de leurs anciens dirigeants, question qui est essentiellement une question de répartition* » (1946a, p. 81). Afin d'engager l'économie française sur le chemin de la planification concurrentielle, Maurice Allais (1946a, 1960b, 1961a, 1969) cherchera à :

■ développer une véritable culture de la science économique auprès d'un large public de décideurs privés et publics « *Au point de vue pratique, l'expérience montre en fait d'une manière éclatante que l'intérêt personnel et l'initiative sont des facteurs irremplaçables pour atteindre la plus haute efficacité économique et ces faits sont trop bien connus pour que, malgré leur importance, nous ayons ici à les développer. Mais au point de vue théorique, les conclusions de la science sont généralement moins bien connues* » (1946a, p. 40). Or Comme le rappellent Michel Mougeot (1989, p. 568) et Bernard Belloc (2002, p. 25), l'œuvre de Maurice Allais a contribué à former à l'économie rationnelle les ingénieurs, les responsables des grandes entreprises nationales et la haute administration française. Sans exception, tous les grands responsables (Edern Yves, Christian Stoffaes, Thierry Desmarest, Francis Mer...) du secteur public (SNCF, RATP, EDF, Compagnie Française de Pétrole, GDF, Saint-Gobain, Crédit Lyonnais, Cogema, Aérospatiale...) et privé (Lafarge, Citroën, Peugeot, Total) français, jusque dans les années 70, furent formés par Maurice Allais lors de leur passage à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris. A cette longue liste, on pourrait ajouter ceux qui ont choisi la voie universitaire (Jacques Lesourne, Lionel Stoleru, Raymond Courbis, Bernard Piganiol, Jean-François Allouche, Gérard Maarek, Jean-Pierre Dupuy, Alain Minc, Pierre-Noël Giraud, Vivien Levy-Garboua, Thierry de Montbrial, Armand Hatchuel...), celle des grandes instances de l'Etat (Jacques Attali, Christian Scherer, Jacques Biot, Pascal Clément, Bernard Calvet...) ou encore celle des instituts de la statistique (ENSAE, INSEE) et du Commissariat au Plan. C'est la période phare du calcul économique appliqué aux décisions industrielles et de l'ingénieur économiste (Diemer, 2006). Le théorème du rendement social maximum permet aux décideurs d'utiliser un critère conduisant à l'efficacité économique : il est ainsi possible d'organiser les choses comme le ferait un marché parfait en matière de tarification et de choix de production (tout en corrigeant au niveau macroéconomique les écarts de répartition).

■ formuler des propositions concrètes pour un retour à l'efficacité économique. Les modalités d'application sont les suivantes (1946a, pp. 43-46) :

1) Dans le secteur des matières premières industrielles et des matières premières agricoles importées non vitales (charbon, essence, électricité...), mettre immédiatement une taxe à l'origine, égale à la moitié de la différence entre le prix officiel et le prix du marché noir.

2) Dans le secteur agricole, opérer en deux étapes. Dans un premier stade, supprimer immédiatement toute répartition et toute tarification pour tous les produits (légumes, vin, etc.), sauf ceux qui seraient jugés absolument vitaux (pain, lait, sucre, etc.) et établir

parallèlement un impôt foncier de taux forfaitaire par hectare exploité (cultures ou herbages) établi par commune et dont le taux pourrait être déterminé par approximations successives en commençant par des valeurs modérées. Dans un deuxième stade et dès que la caisse autonome disposerait de ressources suffisantes, c'est-à-dire dans un délai de trois à quatre mois, supprimer toutes les subventions de l'Etat comme celle à la production du pain et tarifier les produits à un prix intermédiaire entre l'ancien prix officiel augmenté de la subvention et le prix noir tout en maintenant les règles de répartition. Observer les marchés et agir sur les prix comme précédemment. Revenir à la liberté totale dès que les prix officiel et noir seront égaux.

3) Etendre peu à peu la politique d'allocations directes au fur et à mesure des rentrées de la caisse autonome, mais en limitant le bénéfice aux seuls cas jugés indispensables (familles nombreuses, vieillards sans ressources, etc.).

4) Dans le secteur de l'habitation, permettre progressivement une hausse des loyers en accordant aux propriétaires une fraction de l'ordre de 20-25 % des augmentations de manière à leur permettre de faire face correctement aux charges d'entretien, l'autre fraction étant versée à la caisse autonome, sur un budget spécial. Consacrer ce budget spécial, d'une part, à une politique d'allocations directes de logement, aux cas intéressants (familles nombreuses, personnes sans ressources, etc.) et d'autre part, à une politique massive de financements de constructions tant dans le secteur privé (maisons d'habitation) que dans le secteur public (écoles, stades, hôpitaux, etc.).

5) Sur le marché des capitaux, laisser le taux d'intérêt se fixer au niveau correspondant au jeu de l'offre et de la demande. Si l'épargne spontanée au taux d'intérêt du marché est insuffisante pour une reconstruction rapide, mettre sur le marché des capitaux supplémentaires sous la forme de prêts hypothécaires à fournir par la caisse autonome.

6) Remplacer l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux par un impôt annuel uniforme sur tous les capitaux (actions, obligations, capitaux fonciers, industriels et commerciaux, fonds d'Etat), d'une valeur égale à la hausse du taux d'intérêt du marché, et cela indépendamment des revenus effectifs des capitaux, l'opération ne devant avoir pour objet que de confisquer au profit de la collectivité « l'intérêt pur », c'est-à-dire la rente provenant de la rareté des capitaux et non tout ou partie de leurs revenus effectifs qui font intervenir des éléments comme la rémunération des risques courus et des qualités particulières des entreprises que l'intérêt de la collectivité est de n'imposer en aucun cas.

7) D'une manière générale organiser les différents marchés (travail, biens et capitaux) de manière à assurer un jeu permanent et efficace de la concurrence, cette organisation portant sur la définition des produits et des services, l'homologation officielle des qualités, la diffusion de l'information, la rationalisation des produits, l'organisation collective de certaines recherches, la lutte contre les tendances monopolistiques, quelles qu'elles soient, etc.

8) Soumettre les entreprises nationalisées au même régime de concurrence que les entreprises privées dans des conditions d'égalité et leur appliquer strictement les mêmes règles de gestion.

9) Au point de vue du commerce extérieur rendre la liberté totale aux opérations privées, sous la double réserve de l'imposition des matières premières et du maintien du contrôle des opérations de change. Laisser toute la liberté aux investisseurs étrangers privés et même les encourager.

10) Continuer et développer une politique impitoyable de restriction des dépenses de l'Etat, sauf celles correspondant au financement de la reconstruction de notre équipement public et industriel, des recherches scientifiques et de l'organisation concurrentielle de la production et des marchés.

11) N'imposer en aucun cas aux entreprises des hausses générales de salaires. Ne remédier aux insuffisances du pouvoir d'achat que par la politique d'allocations directes ci-dessus définies en la limitant strictement aux cas intéressants. Dans tous les cas fixer les salaires relatifs, en s'inspirant du principe concurrentiel de l'offre et la demande, c'est-à-dire en

considération directe de la rareté et de l'utilité relatives effectives des différentes catégories de travailleurs.

12) D'une manière générale, pratiquer dans tous les secteurs une politique expérimentale tenant compte des enseignements des marchés libres et clandestins. L'expérience seule doit décider des modalités d'application des suggestions qui précèdent.

■ définir le champ d'application des interventions de l'Etat. Maurice Allais (1946a, 1960b, 1960c, 1967, 1969) entend rappeler que l'organisation décentralisée et concurrentielle de l'économie ne s'oppose nullement à une intervention de la collectivité suivant un plan, au contraire elle la nécessite. Une telle intervention doit se faire non pas sur la base de décisions individuelles, mais sur le plan des structures dans le cadre desquelles leur action s'exerce « *L'économie des marchés est indissociable du cadre institutionnel dans lequel elle fonctionne, et une société libérale n'est pas et ne saurait être une société anarchique. Ce que montre essentiellement la réalité concrète, ce sont des divergences fondamentales quant à la conception de l'intérêt général que se font les différents citoyens d'une société. Pour qu'une vie en commun soit néanmoins possible, il faut réaliser des compromis. Ces compromis ne peuvent être définis et appliqués que par l'autorité publique exerçant son pouvoir dans un cadre institutionnel déterminé* » (1969, p. 6).

Les modalités d'intervention sont assez larges, il s'agit de (i) définir les conditions dans lesquelles les différents marchés peuvent fonctionner sans être faussés par des politiques monopolistiques patronales ou ouvrières (législation anti-trust, réglementation du pouvoir des syndicats<sup>23</sup>, définition des produits et des services, rationalisation et homologation de leur qualité (dès 1946, Maurice Allais évoquait la nécessité de mettre en place des labels de qualité<sup>24</sup>) ; (ii) déterminer sous le contrôle du Parlement la politique économique générale et notamment monétaire susceptible d'assurer la stabilité de l'économie et le plein emploi sans inflation (dans son ouvrage *Economie et intérêt* (1947), Maurice Allais s'est efforcé de montrer que les pouvoirs publics devaient agir sur le « plan monétaire » en vue de supprimer les cycles économiques) ; (iii) de s'informer et d'informer les intéressés de la marche du progrès technique et de l'aménagement de l'équipement productif en vue d'*éclairer les prévisions des agents de l'économie*, les pouvoirs publics doivent ainsi veiller à mettre en place des organismes de conjoncture ; (iv) de préciser les contours de la législation fiscale respectant le principe d'une juste rémunération ; (v) d'encourager le financement des investissements productifs par l'épargne (si le financement privé est insuffisant, les pouvoirs publics doivent mettre à la disposition de l'économie les ressources nécessaires, via l'impôt) ; (vi) de prendre les mesures générales d'assurances et de secours afin que le fonctionnement de l'économie de marché n'entraîne aucune distorsion sociale. L'ensemble de ces modalités d'intervention devra cependant respecter quatre conditions « *1° L'Etat doit s'interdire toute forme d'intervention incompatible avec le mécanisme des prix ; 2° Il doit déclarer le coût réel de ses interventions ; 3° Il doit les financer à l'aide de prélèvements fiscaux, dans un budget en équilibre et non par des pratiques inflationnistes ; 4° Ces prélèvements ne doivent jamais excéder la capacité contributive des assujettis, ni tarir toute incitation à la production, en épongeant les revenus correspondant à un service réel* » (1960b, p. 46).

23. Maurice Allais (1960b, po. 49) rappelait qu'il appartenait aux pouvoirs publics « *de mettre sans délai à l'étude la législation sur les conflits économiques et sociaux, tant en ce qui concerne la procédure qu'en ce qui concerne les principes du code qui devront suivre les tribunaux compétents à créer* ». La montée des conflits sociaux en 2007-2008 et la paralysie du service public français ont amené Maurice Allais à prendre position contre le droit de grève.

24. Pour rendre correct le jeu de la concurrence, il faut imposer des labels de qualité « *Il serait en fait tout à fait possible de rendre en France, dans l'espace de quelques mois, le jeu de la concurrence effectif à condition qu'on le veuille réellement. Il suffirait à cet effet d'une part d'imposer des labels de qualité et d'autre part de faciliter l'information des acheteurs en rendant obligatoire la publication pour chaque profession d'un catalogue général où figureraient avec les différents prix les résultats des essais de qualité* » (1960a, p. 77).

Si Maurice Allais prend fait et cause pour une planification des structures institutionnelles (définie par les lois et les Institutions en place) dans le cadre desquelles toutes les décisions de production sont décentralisées, il n'est pas sans intérêt de revenir sur la nature effective du modèle de planification à la française, mis en place au lendemain de la Seconde guerre mondiale (Diemer, 2007). D'une certaine manière, ce modèle – que les Etats-Unis nous ont tant envié<sup>25</sup> dans les années 60 – est à la fois proche et éloigné des principes évoqués par Maurice Allais « *Si dans son principe fondamental, la planification française dite indicative, correspond assez bien à ce que pourrait être une politique cohérente s'efforçant de promouvoir une situation d'efficacité maximum, elle montre dans ses déviations quelle distance il peut y avoir entre un principe déclaré et ses applications... Dans son principe la planification française repose essentiellement sur la conjugaison de deux éléments : le fonctionnement d'une économie de marchés et la diffusion d'une large information concernant l'évolution probable de l'économie, compte tenu des déclarations du gouvernement concernant sa propre sphère. Dans son principe elle laisse entièrement au marché le soin de résoudre les conditions correspondant à une situation d'efficacité maximum... Malheureusement sur le plan des applications... la politique française et le plan lui-même présentent d'innombrables déviations. Partout les autorités publiques multiplient leurs interventions sélectives et discrétionnaires. Partout la concertation des intérêts n'aboutit que trop souvent à la consolidation des structures monopolistiques et les chefs d'entreprise peuvent avoir plus d'intérêt à faire antichambre dans les cabinets ministériels qu'à améliorer la gestion de leurs entreprises... Les politiques dites de coordination, qui ont été mises en œuvre, politique de coordination des transports, politique de coordination de l'énergie... visent précisément à empêcher les transformations qu'autrement un fonctionnement normal d'une économie de marchés provoquerait... Les errements poursuivis... tendent à transformer peu à peu l'économie française en une économie de type corporatiste » (1967, pp. 89-91). D'un côté, le modèle français se rapproche des réformes préconisées par Maurice Allais. Du point de vue institutionnel, la France va se doter d'un ensemble d'organismes capables de lui fournir les informations nécessaires pour établir des prévisions à court et moyen terme. Il s'agit en l'occurrence de la création de l'INSEE<sup>26</sup> le 27 avril 1946) ; de la constitution du SEEF (*Service des Etudes Economiques et Financières*<sup>27</sup>) en 1950 ; de la *prévision de l'emploi* en 1952 ; du CREDOC<sup>28</sup> en 1953 ; du CERMAP (Centre de recherche mathématique pour la planification) en*

25. Le Président Kennedy, lors de sa conférence de presse du 2 mai 1962 (soit quatre ans après le rapport Baum) précisa qu'il avait demandé au Council of Economics Advisors « *d'étudier en particulier le cas de la France qui jouissait d'une vitalité économique assez extraordinaire* » (Shonfield, 1967, p. 74) afin d'y trouver les raisons et les remèdes de la faible croissance économique des Etats-Unis.

26. Depuis 1941, la France disposait au sein du ministère des Finances, d'un *Service national des statistiques* (SNS), résultat de la fusion de la *Statistique générale de la France*, du *Service d'observation économique* (1937), de l'*Institut de conjoncture* (1938) et du *Service de la démographie*. Il faudra cependant attendre la loi de finances du 27 avril 1946 pour voir la création de l'*Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'Outre-mer* (INSEE). Ce dernier résulte de la fusion du *Service national des statistiques* avec les services d'études économiques et de documentation du ministère de l'Économie nationale (INSEE, 1987).

27. Avec le SEEF, la comptabilité nationale prend un essor sans égal et se développe suivant deux axes. Il s'agit tout d'abord de développer un instrument destiné essentiellement à élaborer des budgets économiques (prévisions sur un ou deux ans réalisées par le Comité d'experts). Il s'agit ensuite de proposer un système alternatif à la normalisation internationale (première version du système OECF).

28. Destiné à éclairer les agents de l'économie française sur les besoins et le développement de la consommation, le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) joue un rôle important. D'une part, il participait aux efforts de prévision du Commissariat au Plan (la consommation joue un rôle clé dans la détermination de l'équilibre économique). D'autre part, il assurait une fonction importante en matière d'économie d'entreprise (notamment dans la réalisation des études de marché). Ainsi avec le CREDOC, les planificateurs français avaient à leur disposition des données pertinentes (enquêtes par sondage) sur la mesure, l'étude et la prévision de la consommation. Tous les résultats des travaux furent publiés dans la revue *Consommation*.

1961 ; de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) en 1963 et du CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) en 1966.

De l'autre, il s'en éloigne car dès 1946, le capitalisme français est associé au système d'interventions et d'incitations sélectives de hauts commissaires<sup>29</sup> (Commissariat au Plan). Les mesures fiscales, les aides financières directes mais également certaines dispositions financières (prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Crédit National (Dupont, 1952), interventions sur le marché des capitaux, émission d'obligations industrielles subordonnées à l'autorisation préalable du Trésor...) étaient destinées à inciter les entreprises sélectionnées à se conformer en orientation et en volume aux objectifs fixés par le Plan (Shonfield [1967] parle de « *Conjuration du Plan* »). De même, un grand nombre de prix était encore fixés par décrets et la liberté totale des prix n'interviendra qu'en 1986.

Ainsi au moment même où Maurice Allais forme des économistes qui viendront alimenter les effectifs du Commissariat au plan, des différents ministères et institutions nationales, ce dernier tend à préconiser une planification institutionnelle qui s'écarte de la planification à la française. Il faudra attendre les III<sup>e</sup> (1958-1961) et IV<sup>e</sup> (1962-1965) plans initiés par Pierre Massé<sup>30</sup> pour que la France infléchisse sa politique. En effet, à la suite de la signature du *traité de Rome* (1958), la RFA, principal partenaire de la France dans le Marché Commun, s'était montrée fort réservée à l'égard de son système de planification. Aux yeux de son chancelier, Ludwig Erhard (fervent défenseur du libéralisme et membre de la Société du Mont Pèlerin), la Communauté Economique Européenne devait être avant tout un instrument du libéralisme économique, une zone de libre échange conduisant à l'économie sociale de marché, et non le réceptacle des idées de hauts fonctionnaires « *Personne ne voudra prétendre que ces trois premiers plans ont mis la France sur des fondations vraiment saines. C'est seulement depuis que la France a introduit et imposé, sous un gouvernement fort, des méthodes et des principes de l'économie de marché selon des conceptions claires de l'ordre économique, c'est seulement depuis lors que sa guérison est intervenue* » (1963, p. 20). Ce sentiment, largement partagé par Maurice Allais (1949f), avait déjà amené ce dernier à attribuer l'inefficience de l'économie française à son organisation planificatrice et autoritaire. « *Le second facteur qui, à notre avis, permet d'expliquer pour une grande part la supériorité d'efficacité actuelle des Etats-Unis, c'est l'organisation concurrentielle à base de prix de marché extrêmement favorable à la production, qui caractérise l'économie américaine alors que l'économie française étouffe dans bien des secteurs, dans le carcan d'une planification centrale et autoritaire dont les méfaits ne devront jamais être dénoncés avec trop de force* » (1949f, p. 191).

Même si les projections du III<sup>e</sup> plan impliquèrent le maintien du caractère fermé de l'économie française (Bénard, Roux, Girardeau, 1964), les planificateurs français durent renoncer à utiliser certains instruments tels que les mesures de protection à l'égard des importations et les subventions aux exportations. Les dispositions du traité de Rome interdisaient « *Le recours aux restrictions quantitatives aux importations et aux subventions aux exportations ; les droits de douane au niveau des échanges intra-communautaires devaient être éliminés sur une période de dix ans ; enfin, l'établissement d'un tarif extérieur commun signifiait que les droits de douane français sur les importations en provenance des pays n'appartenant pas au Marché Commun allaient devoir être réduits* » (Balassa, 1979, p. 943). La perte de ces instruments de politique économique diminua les possibilités de planification au niveau des industries françaises (McArthur, Scott, 1968) et engagea le Commissariat au Plan à apporter plus de réalisme et moins d'arrière plan politique à ses modèles. Selon les termes de Pierre Massé (1965, p. 144), la planification française devait rechercher « *Une*

29. « *Initialement en 1946, la planification française est partie d'une idéologie assez voisine de celle qui n'a cessé d'inspirer pendant de longues années les plans quinquennaux soviétiques. L'idée était qu'il fallait substituer à l'action désordonnée du marché, l'action consciente de la collectivité* » (Allais, 1967, p. 92).

30. Pierre Massé (1967, p. 9) insiste sur les « *Efforts d'organisation, de prévision, de planification et de prospective qui, sous des formes et des noms divers, tendent à réduire l'incertitude, à engendrer l'anti-hasard* ».

voie moyenne conciliant l'attachement à la liberté et à l'initiative individuelles avec une orientation commune du développement ». En d'autres termes, il s'agissait à la fois « De préserver l'économie de marché de déviations souvent tentantes » et « d'écarter la tentation dirigiste et ses effets pervers » (Massé, 2002, p. 139).

La notion de planification impérative fût ainsi progressivement abandonnée au profit de celles de planification indicative et de programmation. La planification mettait davantage l'accent sur la notions de prospective économique (Massé, 1959) et de redéploiement de la politique industrielle (Cotta, 1977). Le modèle français mais également le traité de Rome pouvaient dès lors réunir une philosophie inspirée du principe de l'économie de marché et des dispositions inspirées de l'économie du Plan<sup>31</sup> (Villey, 1964). Ce choix qui ne pouvait que conforter les thèses de notre futur prix Nobel de Sciences économiques – « Il ne me paraît pas inutile d'indiquer que si la planification française a incontestablement contribué pour une part à la remarquable croissance de la France depuis la seconde guerre mondiale, cette croissance s'explique essentiellement par le concours de différents facteurs qui ont joué dans une synthèse très complexe : 1) La renonciation à partir de 1947 à toute planification autoritaire et centralisée de l'économie. 2) La disparition à partir de cette date de la crainte de toute nouvelle nationalisation dans le monde des affaires. 3) La mise en œuvre à partir de cette même époque d'une politique largement orientée vers une économie de marchés. 4) Le changement d'attitude à partir de 1947 des milieux de gauche non communistes vis-à-vis de l'économie de marchés, à la suite de l'échec des tentatives de planification centralisée et autoritaire à l'intérieur et des événements de Tchécoslovaquie à l'extérieur. 5) La découverte de l'économie américaine par les nombreuses missions de productivité de l'administration, de l'industrie et des syndicats ouvriers aux Etats-Unis pendant l'après guerre. 6) L'absence de toute pression déflationniste dans l'économie française. 7) La mise en application progressive du traité de Marché Commun qui, par l'ouverture des frontières, a accentué la pression concurrentielle de l'économie de marchés et suscité par défense un climat dynamique dans l'économie française. 8) La diffusion d'une information économique très large de plus en plus valable par la voie de la planification indicative. 9) Une meilleure compréhension mutuelle des différents groupes sociaux grâce à l'organisation d'échanges de vue permanents entre le monde politique, l'administration, les affaires et les syndicats ouvriers au sein du Conseil Economique et Social et du Commissariat au Plan. 10) L'éducation économique des dirigeants politiques, administratifs, patronaux et syndicalistes par la diffusion d'une information de qualité et par des échanges de vue en commun » (1967, p. 98) – ne l'empêchera d'être fort sceptique vis-à-vis de l'efficacité économique du V<sup>e</sup> plan<sup>32</sup>.

## B. Planification concurrentielle et économie du développement

L'attention de Maurice Allais ne se limita pas au cas français. Considérant que la planification autoritaire était en train de se généraliser à l'échelle de la planète, notre ingénieur économiste se lança dans un véritable plaidoyer en faveur d'un certain libéralisme dans les pays sous-développés (Allais, 1953). Son ouvrage *Le Tiers Monde au carrefour : centralisation autoritaire ou planification concurrentielle*, paru en 1961 et préfacé par Walter Scheel, Ministre de la Coopération de la RFA, en dit long sur les motivations de l'auteur. Il ne s'agissait pas de présenter une théorie du sous-développement, mais à

31. Lors d'un colloque organisé par la SEDEIS en juillet 1963, Pierre Massé alors Commissaire Général au Plan, aurait déclaré à Maurice Allais « Vous devez être satisfait. Conformément à ce que vous n'avez cessé de préconiser, j'ai fait disparaître toute planification impérative de la planification française » (1967, p. 90).

32. S'appuyant sur une étude publiée par l'INSEE (1966-1967), Maurice Allais reviendra sur le modèle prévisionnel du V<sup>e</sup>me plan (quatre sous modèles : démographique, demande finale intérieure, production, modèle central ; 2000 équations) en soulignant ses insuffisances : simple extrapolation du taux de croissance du produit national brut réel, absence de fonctions de préférence, fonctions de production de type linéaire, pas de justification des coefficients logarithmiques de l'emploi et du capital, absence de la monnaie.

la fois de « *Mettre en doute les affirmations dogmatiques et tranchantes... présentant aux pays sous-développés, comme une panacée, un dirigisme autoritaire et une planification centralisée* » et de montrer que « *seule l'application de méthodes libérales [pouvait] contribuer réellement à faire sortir les pays sous-développés de leur ornière et que les prétendus échecs qui leur sont imputés en sont dus, en réalité, qu'à leur abandon partiel* » (1961a, p. 17).

Près d'un an après la publication des *Etapes de la Croissance Economique* de Rostow (1960) et trois ans après la parution de l'article de Perroux, *Trois outils pour l'analyse du sous-développement* (1958), Maurice Allais entendait ainsi participer au débat qui animait les économistes qui s'intéressaient au sous-développement dans les années 50-60. Il s'agissait notamment de l'opposition entre les économistes de la CEPAL<sup>33</sup> (Commission économique pour l'Amérique Latine, organisme des Nations-Unies), au rang desquels figurent Raul Prebisch, Maria da Conceição Tavares, Celso Furtado, Anibal Pinto, Oswaldo Sunkel... et les économistes de Chicago tels que Jacob Viner, Milton Friedman, Harberger, Strassman, Johnson, Schultz, Stigler... Les premiers considéraient que « *Les maux que subissaient l'économie latino-américaine n'étaient pas le produit de facteurs circonstanciels transitoires mais le résultat d'écueils structurels profonds* » (Romo, 1994, p. 910). Il fallait donc élaborer un nouveau système d'idées susceptible de surmonter ces obstacles (Prebisch, 1950, 1959) : conception du système centre-périphérie ; interprétation du processus d'industrialisation ; théorie de l'inflation ; théorie de la détérioration des termes de l'échange... En matière de relations économiques internationales, les économistes de la CEPAL préconisaient la protection du marché intérieur, l'intégration latino-américaine, l'obtention de financement extérieur et l'assistance technique internationale. En matière de politique économique, ils étaient favorables à l'intervention de l'Etat afin d'encourager le processus d'industrialisation : il devait planifier le développement, fixer des critères d'allocation optimale des ressources entre la production destinée aux exportations et celle prévue pour le marché national, distribuer les ressources entre les différents secteurs et branches d'activité dans le cadre d'une planification indicative. Les seconds se sont penchés sur la question du sous-développement afin de répondre aux politiques protectionnistes et aux souhaits des économistes latino-américains d'introduire une certaine dose de planification. Les économistes de l'Ecole de Chicago sont ainsi devenus les principaux opposants aux barrières internationales et à l'aide extérieure (Friedman, 1958) et les principaux défenseurs de l'économie de marché et de la liberté d'entreprendre (Friedman, 1962 ; Strassman, 1976). Milton Friedman (1954) fera ainsi la critique des plans de stabilisation pour les pays producteurs de matières premières (Bauer, Paish, 1952), il proposera aux Etats-Unis d'abolir tous les droits de douane et les restrictions au commerce, un moyen radical de stimuler la croissance des Etats-Unis et des pays pauvres (Romo, 1994).

Dès les premières pages de son ouvrage, Maurice Allais semble s'inscrire dans la voie tracée par Milton Friedman, en reprenant notamment une longue citation tirée de l'article *Foreign Economic Aid* (1958) paru dans la *Yale Review*. Milton Friedman y condamne l'aide extérieure, symbolisant l'Etat tout-puissant et la tyrannie du communisme « *L'aide économique nous permettra certes de nous assurer temporairement des alliés, mais dans la longue période, elle retardera presque sûrement le développement économique et assurera le triomphe du communisme* » (1958, p. 501, cité dans Allais, 1961a, p. 126)... « *Ce qui est nécessaire dans les pays sous-développés, c'est la libération des énergies de millions de gens capables, actifs et énergiques qui, jusqu'ici, ont été enchaînés par l'ignorance, la coutume et la tradition. De tels gens existent dans chaque pays sous-développé. S'il en paraît autrement, c'est parce-que nous tendons à les rechercher selon notre propre image du « big business » selon le type occidental plutôt que dans les villages, dans les fermes et les boutiques et bazars qui se trouvent*

33. Voir Mallorquin (1999), Pereira (2006).

le long des rues des cités populaires des pays pauvres. Ces gens ne demandent seulement qu'un environnement favorable pour transformer la face de leur pays. Au lieu de cela il y a un danger réel que l'ensemble des contraintes sociales et culturelles qu'ils ont hérité soit simplement remplacé par un ensemble d'une portée aussi grande de contrôles politiques et économiques, et qu'un nouveau corset étroit soit substitué au précédent. Ce qui est nécessaire, c'est bien plus une atmosphère de liberté, de maximum d'opportunités à expérimenter par les individus, et d'incitation pour eux d'en profiter dans un cadre dans lequel il y ait des tests objectifs de succès et d'échec, en bref dans un marché capitaliste libre et vigoureux » (1958, p. 508, cité dans Allais, 1961a, p. 14). Comme Milton Friedman, Maurice Allais (1961b, 1961c) dénoncera la politique d'aide de l'occident au tiers monde : l'aide économique sous forme de dons conduirait à des investissements ultra modernes et très spectaculaires, mais somptuaires et incapables de fournir du travail à une main d'œuvre nombreuse. Par ailleurs, elle serait très coûteuse pour les pays donateurs (Maurice Allais avance les chiffres suivants : 0.39, 0.42 et 2.25 % du revenu national des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France). Enfin « Une grande partie de ces dons ne sert qu'à favoriser des politiques économiques dont l'idéologie est souvent communisante ou à rendre possible le maintien de politiques relativement inefficaces de type dirigiste ou autarcique » (1961a, p. 126). Maurice Allais reviendra également sur le problème de la stabilisation des cours des matières premières. Il note qu'elle se fait toujours à un niveau excessif et qu'elle tend à provoquer une surproduction permanente « Source d'inefficacité et de gaspillage, dont la charge... serait pratiquement supportée, sans qu'elle soit explicite par les seuls pays développés. Une rigidité considérable des prix serait ainsi créée » (1961a, p. 127).

D'une manière plus générale, la vision libérale du sous-développement apparaît très clairement chez Maurice Allais dans le chapitre I consacré au sous-développement. Il s'appuie sur les travaux de Kuznets (1954) et Clark (1957) pour circonscrire et mesurer la notion de sous-développement. Des trois définitions de Kuznets – 1° l'impuissance à utiliser le potentiel productif fourni par l'état présent du savoir technique, impuissance due à la résistance des institutions sociales ; 2° le retard d'activité économique comparée à celle des pays qui ont une supériorité économique à la même époque ; 3° la pauvreté économique dans le sens d'une impuissance à assurer le moyen de vivre décentement et un minimum de confort à la majorité de la population d'un pays – Maurice Allais en conclut que la seule définition, qui du point de vue économique, paraisse réellement pertinente, est celle qui se fonde sur la productivité horaire du travail « Le sous-développement peut ainsi se caractériser par une faible productivité par heure de travail et, par voie de conséquence, par un faible revenu réel relativement à la situation existante en Amérique du Nord, en Australie et en Europe Occidentale » (1961a, p. 22). On retrouve ici l'image du « cercle vicieux du sous-développement » (les capitalistes privés, principalement étrangers, ne sont guère incités à investir dans un pays où la consommation est faible... La consommation est faible car le pays est pauvre... Le pays est pauvre parce que les habitants sont peu productifs...), évoqué notamment par Ragnar Nurkse<sup>34</sup> (1955). Dans le même temps, Maurice Allais peut disposer d'un indicateur de mesure du sous-développement. A partir des travaux de Colin Clark (1957), il classera les pays sous-développés en fonction d'une estimation du revenu réel par habitant exprimé en dollars (base 1955) par référence aux Etats-Unis. Trois groupes de pays sont ainsi présentés : les pays développés de 500 à 2 000 dollars (Amérique du Nord, Australie, Nouvelle Zélande, Europe Occidentale) ; les pays moyennement développés de 125 à 500 dollars (Europe Centrale et Orientale, Amérique du Sud) ; les pays sous-développés de moins de 125 dollars (Afrique, Asie).

34. Dans les années 50, l'ouvrage de Ragnar Nurkse, *Problems of Capital Formation in Underdeveloped Countries* (1953), s'est progressivement imposé comme une sorte de « classique du sous-développement » (Fauvel, 1957, p. 140). Plusieurs éditions reflètent un certain engouement du public.

Cette présentation n'est toutefois qu'une entrée en la matière, une description du contexte<sup>35</sup>. Très vite, Maurice Allais nous plante le décor de son étude. Si certains facteurs (régime féodal fondé sur un système de classes et de castes<sup>36</sup>, ordre colonial des pays développés et nationalisme de pays sous-développés, politique malthusienne, politique d'éducation, expansion démographique) ont joué un rôle important dans le retard de développement de certains pays, Maurice Allais entend s'intéresser aux méthodes susceptibles d'accroître la productivité et donc le niveau de vie des pays sous-développés.

Les solutions proposées se classeraient essentiellement en deux tendances. Suivant la première, une planification très centralisée « *Un dirigisme très poussé des productions, des investissements, des importations et des exportations, sont les conditions nécessaires de tout développement. D'après ce point de vue, il faut étendre le secteur public, contrôler les prix des différentes productions, procéder à un développement prioritaire des échanges, restreindre les importations par des licences et des quotas, contrôler les investissements étrangers et interdire toute sortie de capitaux* » (1961a, p. 29). Suivant la seconde, la planification concurrentielle « *Une économie de liberté apparaît pour les pays sous-développés comme l'une des conditions nécessaires d'une expansion rapide et relativement aisée. A la planification rigide et autoritaire du dirigisme centralisé dans le cadre de laquelle toutes les décisions sont prises par un pouvoir central omnipotent, le point de vue libéral oppose une planification des structures institutionnelles, dans le cadre desquelles les productions et les prix se décident et se fixent librement* » (ibid).

L'ouvrage sera donc consacré à l'étude des principes généraux du planisme autoritaire et de la planification concurrentielle (postulats, avantages). Pour ce faire, Maurice Allais s'appuiera principalement sur les travaux d'inspiration libérale de Bauer et Yamey<sup>37</sup> (1959) et les études relatives à l'Inde, l'Afrique (Allais, 1956) et la Chine<sup>38</sup> de Mahalanobis (1957, 1958), Bauer (1959), Panikkar (1959) et Shenoy (1959). Les dangers de la planification autoritaire sont illustrés par l'économie hindoue, Maurice Allais note que « *Dans le domaine de l'agriculture... la législation restrictive concernant les prêts, les ventes de terre, les taux d'intérêt, les prix des céréales et leurs mouvements se développe sans cesse* » (1961a, p. 45). Toutes ces mesures auraient eu des conséquences désastreuses en diminuant les capitaux disponibles pour les exploitations agricoles, en élevant les taux d'intérêt, en

35. Dans la note 1, figurant à la page 148 du volume des annexes, Maurice Allais précise que « *faute de place je ne puis indiquer ici que quelques références parmi toutes celles que j'aurais voulu conseiller (700 environ). Le lecteur trouvera au cours de l'ouvrage les références des ouvrages cités ainsi que l'indication après la page de titre des principaux travaux de l'auteur cités dans ce livre* ». Parmi ces références, on notera une distinction des travaux relatifs au problème du développement (Woytinski, 1953 ; Lewis, 1953, 1955 ; Jouven, 1957 ; Guerrin, 1957 ; Myrdal, 1958 ; Friedman, 1958 ; Studenski, 1958 ; Gilbert, 1958 ; Bauer et Yamey, 1959, Panikkar, 1959 ; Morgaut, 1959 ; Darcey, 1959 ; Aubrey, 1959 ; Fabre-Luce, 1959 ; Moussa, 1960 ; Lacoste, 1960 ; Scheel, 1960 ; Bauer, 1961, Leurquin, 1961) et à l'histoire du développement (Levasseur, 1859 ; Clough, 1954 ; Pannikar, 1956 ; Pirenne, 1956), mais également l'absence de travaux importants : ceux de Sauvy et de son expression Le Tiers monde (1952, 1954), de Rostow (1960), de Perroux (1958), Nurske (1953), Myrdal (*théorie économique et pays sous-développés*, 1959), Prebisch (1959), De Bernis (1959)...

36. Maurice Allais s'appuie notamment sur un rapport de Louis Rougier, présenté à la Société du Mont Pèlerin en septembre 1960 « *Dans un régime où des tabous sociaux ou des restrictions d'ordre politique empêchent toute une partie de la population d'un pays de se consacrer aux activités qui contribuent à l'essor d'une civilisation, aucune civilisation ne peut atteindre l'apogée qu'elle pourrait atteindre autrement. C'est ainsi que le système des castes dans l'Inde, les restrictions concernant le choix d'une profession dans l'Europe médiévale ou les lois racistes de l'Allemagne nazie ont contribué à freiner l'essor de la civilisation* ».

37. Tout en postulant que le sous-développement n'est pas un problème spécifique (tous les pays ont commencé par être sous-développés), Bauer et Yamey (1953) se sont attachés à démontrer l'inefficacité de l'action étatique et la nocivité de la planification.

38. Il convient de noter qu'à la suite de la parution de l'ouvrage *Le Tiers Monde au carrefour* (1961), Maurice Allais a été contacté par une délégation chinoise afin d'évoquer ses propositions concernant la planification concurrentielle. Il est bien difficile de savoir si cette délégation était d'inspiration communiste (hypothèse peu vraisemblable compte tenu du contexte historique) ou plutôt proche des milieux de Hong-Kong, Singapour...

décourageant les investissements agricoles, en poussant au démembrement des exploitations, en accentuant les variations locales des prix des céréales, et en provoquant des transports inutiles et coûteux. A ces dangers, il faut ajouter l'existence de mythes véhiculés par les planificateurs : **l'économie de marché serait impossible dans les pays sous-développés** (mythe racial, carence prétendue de l'esprit d'entreprise, insuffisance de l'épargne privée, mythe des salaires élevés, mythe de l'accélération du retard qu'entraînerait une politique libérale, mythe du désordre libéral et de l'inefficacité de ses pratiques) ; **l'industrialisation – notamment les investissements dans les industries de base – serait la seule voie possible** (Maurice Allais tempère cet argument par la théorie des avantages comparatifs<sup>39</sup> « *C'est au marché de décider quel est le type d'activité le plus avantageux et quelles sont les productions dont il y a lieu d'encourager le développement* » 1961a, p. 60) ; **la politique économique extérieure devrait être entre les mains de l'Etat**, le seul capable de maintenir l'équilibre de la balance des paiements, d'assurer l'indépendance nationale, de proposer une protection temporaire aux industries naissantes, de faire face à l'impérialisme des capitaux étrangers et de protéger les ressources nationales... De tous ces mythes, celui de la supériorité prétendue de la planification centralisée sur toutes formes d'organisation économique de la société est le plus inquiétant. Selon Maurice Allais « *Ce mythe apparaîtra probablement à l'historien futur comme la tarte à la crème des penseurs du 20<sup>e</sup> siècle* » (1961a, p. 72).

En attendant, il convient de montrer pourquoi la planification concurrentielle peut être une solution viable pour les pays sous-développés. C'est à cette tâche que s'attèlera Maurice Allais. Rappelant qu'une économie libérale suppose (i) un ordre politique, que ce dernier implique des institutions politiques suffisamment stables et l'existence d'élites politiques et administratives compétentes ; (ii) un cadre politique et social ouvert dans lequel tous les individus puissent s'épanouir ; (iii) un système de lois concernant la fiscalité, les conditions de travail, l'enseignement... qui conditionne toute l'efficacité d'un système économique ; (iv) une politique (plan) monétaire susceptible d'assurer l'expansion dans le plein emploi et l'équilibre de la balance des paiements ; (v) une action directe et importante de l'Etat partout où elle est irremplaçable, Maurice Allais (1960d) cherchera à préciser le mécanisme de développement d'une économie sous-développée dans un cadre libéral. La réalisation d'un ordre politique favorable à la liberté (indépendance politique, mobilité sociale, démocratie politique, formation de l'opinion politique) et le respect des règles de l'économie de marché (pas d'entraves aux échanges et participation active au commerce international, taux d'échange qui équilibre la balance des paiements, prix et salaires déterminés par le jeu de l'offre et la demande, liberté de circulation des capitaux) constituent les conditions nécessaires mais pas suffisantes de ce développement. En effet, là où les économistes libéraux (Friedman, Bauer, Yamey...) préconisent le strict respect des préceptes du libéralisme, Maurice Allais introduit « *L'action de l'Etat et la réalisation d'un ordre structurel* » (1961a, p. 105). Il convient cependant de ne pas confondre « *l'étatisme totalitaire* » (Detoef, 1938) ou « *l'Etat dirigiste* » (Rougier, 1949) avec l'intervention salvatrice de l'Etat. La réalisation de l'ordre structurel dans les pays sous-développés passe ainsi par une série d'interventions étatiques, que Maurice Allais décompose en cinq catégories : l'action de l'Etat et la structure institutionnelle de l'économie de marché ; l'action de l'Etat et l'infrastructure

---

39. Théorie que Maurice Allais critiquera dans son ouvrage *Combats pour l'Europe 1992-1994* « *La théorie des coûts comparés ... repose sur deux postulats implicites. Le premier postulat, ce que les avantages comparatifs sont structurels, permanents, et qu'ils ne se modifient pas avec le temps... Suivant le deuxième postulat, on suppose que, dans le cas où les avantages structurels sont permanents, les spécialisations ne seront pas remises ultérieurement en question par l'un ou l'autre des pays participants... Mais les conditions impliquées par ces deux postulats ne sont pas remplies dans le cas des spécialisations industrielles et agricoles qui correspondraient à la libéralisation des échanges dans le cadre mondial du GATT* » (1994, p. 36).

d'équipement ; l'action de l'Etat et l'éducation ; l'action de l'Etat et la législation sociale ; l'action de l'Etat et la politique démographique.

- L'articulation entre l'action de l'Etat et la structure institutionnelle de l'économie de marché reposerait sur une idée simple « *Le mécanisme des prix ne peut fonctionner efficacement que dans le cadre d'une économie de marché institutionnelle et d'une planification des structures* » (1961a, p. 107). Comme le fonctionnement de l'économie de marché, ainsi que la répartition des revenus à laquelle il conduit, sont influencés de manière décisive par les lois qui fixent le cadre général dans lequel s'exercent les différentes activités économiques, il revient au pouvoir de les définir. Il revient par ailleurs au pouvoir exécutif de prendre toutes les mesures pour que l'économie de marché puisse fonctionner sans entraves (législation antitrust, réglementation des pouvoirs des syndicats, définition des produits, homologation de la qualité...). Les pouvoirs publics doivent également déterminer, sous le contrôle du parlement, la politique économique générale et notamment la politique monétaire qui puisse assurer effectivement la progression dans la stabilité de l'économie et le plein emploi sans inflation ; s'informer et informer les intéressés de la marche du progrès technique ainsi que des investissements effectués dans les différents secteurs de l'économie en vue d'éclairer les prévisions des agents de l'économie ; de mettre en place toutes les organisations nécessaires pour que la conjoncture économique puisse être appréhendée et que des prévisions raisonnables puissent être effectuées sur l'avenir ; de mettre en place la législation fiscale qui tout en permettant un fonctionnement efficace de l'économie de marché puisse assurer l'appropriation collective de tout revenu qui ne correspond pas effectivement à un service rendu ; d'encourager le financement des investissements productifs par l'épargne (si ce financement privé s'avère insuffisant, ils peuvent mettre à la disposition de l'économie les ressources nécessaires, en les prélevant, si besoin est, par l'impôt, pour la réalisation du niveau général d'équipement jugé souhaitable). Il revient enfin aux pouvoirs publics de prendre les mesures générales d'assurances et de secours pour que le fonctionnement de l'économie de marché n'entraîne en aucun cas des souffrances insupportables.
- L'Etat doit en second lieu développer ou créer, là où c'est nécessaire, une large infrastructure de moyens de communication et de transmission (chemins de fer, routes, canaux, ports, postes et télécommunications, etc.), d'écoles primaires, secondaires et supérieures, de centres de recherches, d'urbanisme, etc. Dans le domaine de l'agriculture, un effort tout spécial doit être effectué, car seul le progrès de la productivité dans l'agriculture peut permettre la diminution de la population active dans le secteur, et l'accroissement des effectifs utilisés dans les autres secteurs de l'industrie, de la construction, des transports et des services. Il faut notamment améliorer les variétés produites, permettre l'expansion de bonnes méthodes culturales et post-culturales, créer des conditions favorables à l'expansion des cultures vivrières, etc.
- L'action de l'Etat doit concentrer ses efforts dans le domaine de l'éducation et de l'instruction « *Seul un haut niveau d'éducation générale et technique peut, d'une part fournir les élites économiques et politiques indispensables, et d'autre part donner à l'ensemble des citoyens le niveau de formation qu'exige un fonctionnement correct de la démocratie* » (1961, p. 107). En effet, la productivité du travail n'est pas seulement fonction des équipements utilisés, elle dépend également des capacités des hommes qui les mettent en œuvre. Cette dépendance est particulièrement forte en ce qui concerne l'appareil de commandement. Maurice Allais condamnera les pratiques des grandes entreprises multinationales visant à imposer les techniciens et les cadres occidentaux aux pays sous-développés. Si le principe directeur de toute société reste la liberté (liberté de produire, liberté d'investir, liberté de consommer), l'éducation et l'instruction constituent les conditions nécessaires et préalables à tout développement. Les efforts d'éducation doivent porter principalement dans le domaine de l'agriculture ; des écoles techniques, des centres de recherches, des exploitations modèles, des organismes de crédit doivent être créés... Enfin toute une législation doit être mise en place pour favoriser la création et l'essor des coopératives.

- En matière de législation sociale, l'action de l'Etat doit assurer aux travailleurs des conditions de travail convenables quant à leur santé, leur formation professionnelle et leur dignité. Toutefois, rappelle Maurice Allais « *La législation sociale ne peut et ne doit pas, au début, prendre modèle sur les législations avancées des pays développés, législations dont l'application serait trop coûteuse, compte tenu du bas niveau actuel de productivité et dont le seul effet serait de ralentir le développement* » (1961, p. 109). Ainsi, le social doit marcher à la suite de l'économique et non le précéder.
- Mais c'est en matière de politique démographique que l'action de l'Etat s'avère déterminante. Tous les pays sous-développés qui, comme l'Inde, sont déjà très surpeuplés, doivent résolument mettre en œuvre une politique énergique de contrôle volontaire des naissances. Aux yeux de Maurice Allais « *Le freinage de l'expansion démographique apparaît comme la condition première de tout développement économique réel* » (ibid).

D'une certaine manière, par ses prises de positions et l'ensemble de son œuvre, Maurice Allais occupe une place singulière dans le courant libéral. Si les propositions qu'il formule dans le cadre d'une politique de développement, stigmatisent les principes du libéralisme économique (privilégier l'échange plutôt que le don, garantir les investissements privés contre les risques politiques, organiser des marchés à terme<sup>40</sup>, diffusion de l'information économique sur les pays sous-développés, aides des pays occidentaux à la convertibilité des monnaies des pays sous-développés, aides aux pays sous-développés en fonction de l'orientation de leur politique vers la libéralisation des échanges), elles renvoient également à certaines idées défendues par les institutionnalistes ou les théoriciens de la croissance endogène.

## Conclusion

De 1940 à 1961, Maurice Allais a conduit, à côté de ses travaux d'économie pure, une véritable réflexion en matière « *de politique pratique* ». Suite aux échecs du libéralisme lors de la crise de 1929 et face à la montée de la planification autoritaire, il fût amené à tracer une voie alternative, celle de la planification concurrentielle, pour l'économie française, l'Europe et les pays sous-développés. Le planisme concurrentiel doit conjuguer à la fois « *Les avantages fondamentaux d'une économie de marché et ceux d'une action consciente de l'Etat suivant un Plan en vue de la réalisation d'une économie à la fois plus efficace et plus juste* » (1947a, p. 1). Maurice Allais rappelle ainsi que le recours à une économie de marché de type concurrentielle (pour un pays développé comme pour le Tiers Monde) ne signifie en aucune façon que l'Etat doive rester inactif. Bien au contraire, des tâches considérables doivent être accomplies par lui, et lui seul a la légitimité pour le faire. Le système des lois, le plan monétaire, la réalisation d'une infrastructure, la législation sociale, la formation des cadres, l'instruction des masses constituent des enjeux capitaux. Ainsi, comme le rappelait Lionel Robbins (1939, p. 19) « *Le choix n'est pas entre un plan ou une absence de plan, mais entre différentes sortes de plans* ».

---

40. On ne saurait trop souligner ici les apports de Maurice Allais à la théorie des marchés à terme. Ces marchés sont aujourd'hui largement associés à une gestion à court terme (12 à 18 mois). Les opérations de couverture (risque de prix) ont cependant fait place à des opérations de spéculation. Maurice Allais proposait dès 1961 de mettre en place des marchés à moyen terme (3 à 5 ans) pour les matières premières « *Si les cours à terme étaient plus élevés qu'au comptant, il n'y aurait aucun risque pour les pays sous-développés qui vendraient leurs productions cinq ans à l'avance à des prix connus... Si les prix s'effondraient d'une manière déraisonnable, quel capitaliste intelligent manquerait l'occasion d'acheter des matières premières à bas prix alors qu'il jugerait qu'à terme la situation de ce marché serait plus favorable ?* » (1961a, p. 136). La technique des marchés à moyen terme permet de régulariser les cours, gratuitement pour les gouvernements, aux frais des spéculateurs.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ALLAIS M. (2002), *Un savant méconnu – Portraits d'un Autodidacte*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (2001), *La passion de la recherche*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1994), *Combats pour l'Europe : 1992-1994*, Clément Juglar.
- ALLAIS M. (1990), *Louis Rougier, Prince de la Pensée*, Les Terrasses de Lourmarin.
- ALLAIS M. (1989), *La théorie des surplus*, PUG.
- ALLAIS M. (1978), « Jacques Rueff 1896 – 1978 : la pensée et l'action », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 134.381, CCL 5162.
- ALLAIS M. (1970), « Capitalisme et collectivisme », *Le libéralisme, 3<sup>e</sup> séminaire de la pensée libérale*, novembre, pp. 93-107.
- ALLAIS M. (1969), « La société libérale en Péril », *Revue La Jaune et la Rouge*, octobre, pp. 1-23.
- ALLAIS M. (1967), « Les conditions de l'efficacité dans l'économie », *IV Seminario Internazionale Rapallo*, 12-14 septembre, 145 p.
- ALLAIS M. (1965), « Sur la planification », Cujas, réf EMP 134.419, CCL 1447.
- ALLAIS M. (1961a), « Le tiers Monde au carrefour : centralisation autoritaire ou planification concurrentielle », *Les Cahiers Africains*, deux volumes, n° 7 (152 p.) et n° 8 (147 p.), Editeurs Création de Press.
- ALLAIS M. (1961b), *La politique de l'Occident à l'égard du Tiers Monde*, Sirey.
- ALLAIS M. (1961c), « L'aide de l'occident au Tiers Monde », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf 134.402, CCL 1362-1.
- ALLAIS M. (1960a), *L'Europe Unie, Route de la Prospérité*, Calmann-Lévy.
- ALLAIS M. (1960b), *Manifeste pour une Société Libre*, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, 72 p.
- ALLAIS M. (1960c), "The State's Role in the Maintenance of a Market Economy", *Report Presented to the 9th Congress of the Liberal International, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 134.410, CCL 1362-1.
- ALLAIS M. (1960d), « L'expansion économique des pays sous-développés dans le cadre d'une démocratie libérale », CEDAM, *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf 71.633, CCL.1122, vol 1, 22 p.
- ALLAIS M. (1956), « Le problème de l'Afrique du Nord », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 123.902, CCL.5083, 12 p.
- ALLAIS M. (1953), *Le sous-développement et ses problèmes*, Domat-Montchrestien, Réf EMP 134.423, CCL 1447.
- ALLAIS M. (1950a), « Au-delà du laisser fairisme et du totalitarisme », *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, avril, pp. 25-32.
- ALLAIS M. (1950b), « Au-delà du laisser fairisme et du totalitarisme », *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, mai, pp. 26-32.
- ALLAIS M. (1950c), « La démocratie et le totalitarisme », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, Leçon 50, document 503, pp. 569-585. Texte publié dans la *Revue d'Economie Contemporaine*, novembre-décembre 1950, pp. 8-17, janvier 1951, pp. 7-17.
- ALLAIS M. (1950d), « L'économie soviétique est-elle efficiente ? », *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, octobre, pp. 4-12.
- ALLAIS M. (1950e), « La libéralisation des mouvements de personnes est-elle possible en Europe ? », *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, n° 1, janvier, pp. 4-7.
- ALLAIS M. (1950f), *Les intérêts des groupes sociaux et nationaux et l'Union économique de l'Europe*, Imprimerie nationale, réf EMP 71.625, CCL 1355.
- ALLAIS M. (1950g), *La libération des mouvements de personnes est-elle possible en Europe ?*, Librairie de Médicis.
- ALLAIS M. (1950h), *Peut-on assurer la sécurité de l'Europe et gagner la guerre froide*, Nouvelles Editions Latines.
- ALLAIS M. (1949a), « Projet de Manifeste économique et social pour les Etats-Unis d'Europe », *Groupe de Recherches économiques et sociales*, Paris, le 14 janvier, 13 p.
- ALLAIS M. (1949b), « Concurrentialisme et marxisme », *Groupe de recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 20 avril, 16 p.

- ALLAIS M. (1949c), « Socialisme et libéralisme », *15<sup>e</sup> Congrès National de la Paix*, 7-10 novembre, 6 p. Réimpression dans les *Cahiers Socialistes*, Bruxelles, mai, pp. 31-37.
- ALLAIS M. (1949d), « Union européenne ou Union atlantique », *Groupe de recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 1<sup>er</sup> juin, 6 p.
- ALLAIS M. (1949e), « La Conférence européenne de Westminster et les problèmes économiques de l'Europe », *Groupe de recherches économiques et sociales*, n° 1948-0-3, 3 juin, 22 p.
- ALLAIS M. (1949f), « Les Problèmes de l'Union Economique de l'Europe », *Travaux du Congrès des Economistes de Langue française*, Editions Domat-Montchrestien, pp. 176-198.
- ALLAIS M. (1949g), « Les problèmes sociaux posés par l'Union économique de l'Europe et leurs solutions », *Bulletin des Transports, Commerce – Economie Politique*, octobre, pp. 688- 699.
- ALLAIS M. (1949h), « Les Unions Douanières et l'Unification Fédérale de l'Europe », *Etudes économiques*, ISCCP Mons, octobre, 15 p.
- ALLAIS M. (1949i), « Note sommaire sur le problème des investissements », *Groupe de Recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 7 novembre, 4 p.
- ALLAIS M. (1949j), « Pouvons-nous atteindre les hauts niveaux de vie américains », *Revue des Ingénieurs*, novembre-décembre, pp. 5-18.
- ALLAIS M. (1949k), « Productivités, salaires réels et Union Economique », *Economia Internazionale*, août, pp. 615-629.
- ALLAIS M. (1949l), « Les niveaux de vie européens et américains et l'Union économique de l'Europe », *Le Hainaut Economique*, septembre, pp. 191-201.
- ALLAIS M. (1949m), « Les Unions douanières de l'Europe », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 71.394, CCL 1108, 15 p.
- ALLAIS M. (1948a), « La révolution européenne reste à faire », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 70.605 – CCL 1129
- ALLAIS M. (1948b), « Les problèmes économiques et sociaux de l'heure et leur solution », *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 71.747 – CCL 1122, 9 p.
- ALLAIS M. (1948c), *Le problème de la coordination des transports et la théorie économique*, Sirey.
- ALLAIS M. (1947a), « Note sur notre terminologie économique », *Groupe de recherches économiques et sociales*, Paris, ENSMP, le 21 janvier, 3 p.
- ALLAIS M. (1947b), *Economie et Intérêt*, Imprimerie Nationale.
- ALLAIS M. (1947c), « Les aspects économiques du fédéralisme », *Rapport présenté au Congrès de l'Union Européenne des Fédéralistes*, Montreux, Août, 34 p.
- ALLAIS M. (1947d), *Coordination des transports, le problème de la coordination des transports et la théorie économique*, ENSMP, réf 71.709 CCL 1121, 32 p.
- ALLAIS M. (1947e), « Pour un socialisme concurrentiel », *La Fédération*, septembre, 12 p.
- ALLAIS M. (1947f), « Note sur un mode d'utilisation possible du fonds colonial », *Groupe de Recherches Economiques et Sociales, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 71.885, CCL 1123, 5 p.
- ALLAIS M. (1946a), *Abondance ou Misère*, Paris, Librairie de Médecis, 120 p.
- ALLAIS M. (1946b), « Quelques réflexions sur l'Inégalité, les Classes et la Promotion Sociale », *Economie et Humanisme*, juillet-août, p. 357-374, septembre octobre, pp. 484-499.
- ALLAIS M. (1946c), « Deux conditions fondamentales d'un jeu efficace de la concurrence, la suppression du laisser-faire et la stabilité monétaire », *Bulletin des transports et du commerce*, août, 2 p.
- ALLAIS M. (1946d), *Le problème de la coordination des transports et la théorie économique*, ENSMP, réf 67.567 CCL 5083, 27 p.
- ALLAIS M. (1946e), « Le problème de la gestion économique : organisation concurrentielle ou planisme central », Conférence, *Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris*, réf EMP 67.570, CCL 5083, 18 p.
- ALLAIS M. (1945a), *Economie pure et rendement social*, Editions Sirey.
- ALLAIS M. (1945b), *Prolégomènes à la reconstruction économique du monde*, Editions Sirey.
- ALLAIS M. (1943), *A la recherche d'une discipline économique*. Première partie, *L'Economie Pure*. Première édition, Ateliers Industria, 2 vol, 852 p. et 68 p. ; Deuxième édition, éditée sous le titre : *Traité d'économie pure*, Imprimerie Nationale et Centre National de la Recherche Scientifique, 1952, 5 vol, in-4°, 1000 p. ; Troisième édition, 1994, éditions Clément Juglar.
- ARENA R. (2000), « Les économistes français en 1950 », *Revue Economique*, vol. 51, n° 5, septembre, pp. 969-1007.

- AUDIER S. (2008), *Aux origines du néo-libéralisme, le colloque Walter Lippman*, Editions aux bords de l'eau.
- BAUER P.T, PAISH F.W (1952), « The Reduction of Fluctuations in the Incomes of Primary Producers », *Economic Journal*, December, pp. 750-80.
- BELASSA B. (1979), « L'économie française sous la Cinquième République : 1958-1978 », *Revue Economique*, vol 30, n° 6, novembre, pp. 939-971.
- BELASSA B. (1973), « Planning and Programming in the European Common Market », *European Economic Review*, October, pp. 217- 233.
- BELLOC B. (2002), Maurice Allais, in *Dictionnaire des grandes œuvres économiques, Xavier Greffe, Jérôme Lallement, Michel De Vroey*, Dalloz, pp. 18-26.
- BENARD J., ROUX C., GIRARDEAU C. (1964), « L'exécution du III<sup>ème</sup> Plan français : essai de mesure et d'analyse », *Bulletin du CEPREL*, juillet.
- BILGER P. (2003), « La pensée néolibérale française et l'ordo-libéralisme allemand » in Commun P. (ed), *L'ordo-libéralisme allemand*, CIRACC/CICC.
- BOSSUAT G. (2001), « Les schémas français de réorganisation économique de guerre et d'après guerre », Séminaire *Milieus économiques et intégration européenne au XX<sup>e</sup> siècle*, Comité Histoire, Ministère des Finances, pp. 11-24.
- BRESSER-PEREIRA L.C (2006), « De La Cepal Y El Iseb a La Teoría De La Dependencia » *Desarrollo Económico*, vol 46, n° 183, pp. 419-439
- CLARK C. (1963), « Le Tiers monde au carrefour : Centralisation autoritaire ou Planification concurrentielle », *The Economic Journal*, vol 73, n° 292, décembre, pp. 728-729.
- CLARK C. (1957), *Conditions of Economic Progress*, Mac Millan.
- CLAVE FU (2005), « Walter Lippman et le néolibéralisme de la Cité Libre », *Cahiers d'économie politique*, n° 48, pp. 79-110.
- COMMAGER H.S (1950), *The American Mind*, New Haven, Yale University Press.
- DARD O. (2000), « Théoriciens et praticiens de l'économie : un changement de paradigme », in Serge Bernstein et Pierre Milza, *L'année 1947*, Presses de Sciences-Po, pp. 75-114.
- DAYRE J (1959), *Les faux dilemmes : libéralisme ou dirigisme ? Inflation ou récession*, Paris, les Editions d'Organisation, 301 p.
- DENORD F (2007), *Histoire d'une idéologie politique*, Editions Démopolis.
- DENORD F (2004), « La conversion au libéralisme », *Mouvements*, n° 35, sept-oct, pp. 17-23.
- DENORD F (2002), « Le prophète, le pèlerin et le missionnaire : la circulation internationale du néo-libéralisme et ses acteurs », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, Le Seuil, vol 5, n° 145, pp. 9-20.
- DENORD F. (2001), « Aux origines du néo-libéralisme en France Louis Rougier et le Colloque Walter Lippman de 1938 », *Le Mouvement Social*, n° 195, avril-juin, pp. 9-34.
- DETOEUF A. (1938), *Construction du syndicalisme*, Gallimard.
- DIEMER A. (2010), *La diversité du capitalisme européen*, L'harmattan.
- DIEMER A. (2009a), « Les contributions de Maurice Allais à la question européenne : libres débats », *Journée d'études 'Les Contributions de Maurice Allais à la Science Economique'*, Maison des Sciences Economiques, Université Paris I, 24 juin, 23 p.
- DIEMER A. (2009b), « Maurice Allais et la science économique », *L'Economie Politique*, n° 43, juillet, pp. 100-112.
- DIEMER A. (2007) « Quel modèle économique et social pour l'Europe : Bilan et perspectives », Colloque international de l'AEILF, « *Bilan et perspectives d'un demi-siècle de construction de l'Union européenne dans le cadre de la mondialisation économique contemporaine* », Varsovie, 21-23 mai, 25 p.
- DIEMER A. (2006), « Existe-t-il une tradition française de la théorie de l'équilibre général ? », *Document de travail*, mai, Projet CNRS « Histoire des Savoirs », 22 p.
- FAUVEL L. (1957), « Une introduction à la théorie du sous-développement », *Revue Economique*, vol 8, n° 1, pp. 140-145.
- FLEURY A. (2001), « A propos des options d'organisation de l'Europe non communiste dans les années 50 », Séminaire *Milieus économiques et intégration européenne au XX<sup>e</sup> siècle*, Comité Histoire, Ministère des Finances, pp. 3-10.
- FRIEDMAN M. (1962), *Capitalism and Freedom*, Chicago University Press.
- FRIEDMAN M. (1958), "Foreign Economic Aid: Means and Objectives", *Yale Review*, vol 47, Summer, pp. 500-516.

- FRIEDMAN M. (1954), "The Reduction of Fluctuations in the Incomes of Primary Producers: A Critical Comment", *The Economic Journal*, vol 64, n° 256, pp. 698-703.
- ERHARD L. (1963), *Une politique de l'Abondance*, Editions Robert Laffont.
- KEYNES J.M (1936), *The General Theory of Unemployment, Interest and Money*, Brace Editions, New York.
- KUZNETS S. (1954), "Underdeveloped Countries and the Preindustrial Phase in the Advanced Countries: an Attempt at Comparison", *Congrès Mondial de la Population*, Rome, tome V, pp. 947-970.
- INSEE (1987), *Pour une histoire de la statistique*, tome 1, Contributions, Economica.
- LANGE O. (1949), "The Practice of Economic Planning and The Optimum Allocation of Resources", *Econometrica*, vol 17, *Report of the Washington Meeting*, july, pp. 166-171.
- LACOSTE Y. (1962), « Le sous-développement : quelques ouvrages significatifs parus depuis dix ans », *Annales de géographie*, vol 71, n° 385, pp. 247-278.
- LACOSTE Y. (1960), *Les pays sous-développés*, PUF.
- LAURENT A. (2006), *Le libéralisme américain, histoire d'un détournement*, Les Belles Lettres.
- MALLORQUIN C. (1999), « Las vicisitudes teoricas en la sociologia economica de Celso Furtado », *Revista Mexicana de Sociología*, vol 61, n° 2, pp. 213-241.
- MARCHAL A. (1953), *La pensée économique en France depuis 1945*, PUF.
- MARGAIRAZ M. (2001), « Entre néo-libéralisme et corporatisme : apports et limites de deux trajectoires singulières », *Le Mouvement Social*, n° 195, avril-juin, pp. 3-7.
- MASSE P. (1959), « Préviation et prospective », *Revue Prospective*, n° 4, novembre.
- MASSE P. (1965), *Le plan ou l'anti-hasard*, Gallimard, Collection idées.
- MASSE P. (1967), Introduction à l'ouvrage « Le Capitalisme d'aujourd'hui » d'Andrew Shonfield, Editions Gallimard.
- MASSÉ P. (1981), « Autocritique des années soixante, vues par un Commissaire au Plan », *Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 1.
- MASSÉ P. (1984), *Aléas et Progrès. Entre Candide et Cassandre*, Economica.
- MARTHUR J.H, SCOTT B.R (1968), *Industrial Planning in France*, Cambridge University Press.
- MOUGEOT M. (1989), « La pensée économique française depuis 1945 :A propos d'un ouvrage d'A Marchal », *Revue économique*, vol 40, n° 3, mai, pp. 567-574.
- NURKSE R. (1953), *Problems of Capital Formation in Underdeveloped Countries*, Oxford, Blackwell.
- PERROUX F. (1958), « Trois outils pour l'analyse du sous-développement », *Cahiers de l'I.S.E.A.* Série F
- PREBISCH R. (1959), "Commercial Policy in the Underdeveloped Countries", *The American Economic Review*, vol 49, n° 2, *Papers and Proceedings of the Seventy-first Annual Meeting of the American Economic Association*, May, pp. 251-273.
- PREBISCH R. (1950), *The Economic Development of Latin America and its Principal Problem*, United Nations Department of Economic Affairs, Lake Success, New York.
- ROBBINS L. (1936), *L'économie planifiée et l'ordre international*, Librairie de Médecis.
- ROMO H.G (1994), « De la pensée de la CEPAL au néolibéralisme, du néolibéralisme au néostructuralisme, une revue de la littérature sud-américaine », *Tiers Monde*, vol 35, n° 140, pp. 907-926.
- ROPKE W. (1961), *Au-delà de l'offre et de la demande, vers une économie humaine*, Préface de Jacques RUEFF, Paris, Payot, 295 p.
- ROSTOW W.W (1960), *The Stages of Economic Growth*, Cambridge University Press. Traduction française, *Les étapes de la croissance économique*, Points, Seuil.
- ROUGIER L. (1960), *Le problème de l'aide aux pays sous développés*, Rapport présenté au 11<sup>e</sup> congrès de la Société du Mont Pèlerin, Kassel, Allemagne, 5-10 septembre.
- ROUGIER L. (1959), « Scandale à Polytechnique » in M.Allais, *Un Savant Méconnu*, Clément Juglar, pp. 55-75.
- ROUGIER L. (1958), « L'Etat dirigiste », *Ecrits de Paris*, Février, pp. 116-126.
- ROUGIER L. (1939), *Le Colloque Walter Lippman*, Paris, Librairie de Médecis.
- ROUGIER L. (1938), « Retour au libéralisme », *Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> janvier, pp. 62-81.
- ROUGIER L (1938), *Les Mystiques économiques*, Librairie de Médecis.
- ROUGIER L. (1935), *Les Mystiques Politiques Contemporaines*, Paris, Recueil Sirey.
- RUEFF J. (1968), « Remise à Maurice Allais du Grand Prix André Arnould : discours de Jacques Rueff, Président du Jury » in M.Allais, *Un Savant Méconnu*, Clément Juglar, pp. 77-92.

- RUEFF J. (1958), « Une mutation dans les structures politiques: le marché institutionnel des communautés européennes », *Le Monde économique et financier*, 9-10 février, p. 5.
- RUEFF J. (1948), *L'ordre social*, Librairie de Médecis.
- SHONFIELD A. (1967), *Le Capitalisme d'aujourd'hui*, Editions Gallimard.
- VILLEY D. (1964), « Marché et Plan, l'option du système », *Revue d'économie politique*, mai-juin, pp. 643-689.
- VILLEY D. (1964), « La planification en France », *Il Politico*, pp. 616-624.
- VINER J. (1953), *International Trade and Economic Development*, Oxford University Press, London.

